

# Togo

## Mid-term Implementation Assessment



Promoting and strengthening  
the Universal Periodic Review  
<http://www.upr-info.org>

## Introduction

### 1. Purpose of the follow-up programme

*The second and subsequent cycles of the review should focus on, inter alia, the implementation of the accepted recommendations and the development of the human rights situation in the State under review.*

A/HRC/RES/16/21, 12 April 2011 (Annex I C § 6)

The Universal Periodic Review (UPR) process takes place every four and one half years; however, some recommendations can be implemented immediately. In order to reduce this interval, we have created a follow-up process to evaluate the human rights situation two years after the examination at the UPR.

Broadly speaking, *UPR Info* seeks to ensure the respect of commitments made in the UPR, but also, more specifically, to give stakeholders the opportunity to share their opinion on the commitments. To this end, about two years after the review, *UPR Info* invites States, NGOs, and National Institutions for Human Rights (NHRI) to share their comments on the implementation (or lack thereof) of recommendations adopted at the Human Rights Council (HRC) plenary session.

For this purpose, *UPR Info* publishes a Mid-term Implementation Assessment (MIA) including responses from each stakeholder. The MIA is meant to show how all stakeholders are disposed to follow through on and to implement their commitments. States should implement the recommendations that they have accepted and civil society should monitor that implementation.

While the follow-up's importance has been highlighted by the HRC, no precise directives regarding the follow-up procedure have been set until now. Therefore, *UPR Info* is willing to share good practices as soon as possible and to strengthen the collaboration pattern between States and stakeholders. Unless the UPR's follow-up is seriously considered, the UPR mechanism as a whole could be adversely affected.

The methodology used by UPR Info to collect data and to calculate the index is described at the end of this document.

Geneva, 21 August 2014

## Follow-up Outcomes

### 1. Sources and results

All data are available at the following address:

<http://followup.upr-info.org/index/country/togo>

We invite the reader to consult this webpage since all recommendations, all stakeholders' reports, as well as the unedited comments can be found at the same internet address.

8 stakeholders' reports were submitted for the UPR. 10 NGOs were contacted. 4 UN agencies were contacted. The Permanent Mission to the UN was contacted. The National Human Rights Institution (NHRI) was contacted as well.

4 NGOs responded to our enquiry. 1 UN agency responded. The State under Review did respond to our enquiry. The NHRI did not respond to our enquiry.

The following stakeholders took part in the report:

1. **State** of Togo
2. **UN Agency:** United Nations Children's Fund (UNICEF)
3. **NGOs:** (1) Association Femme Plus Togo (AFPT) (2) Groupe de réflexion et d'action, femme, démocratie et développement + Coalition Togolaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (GF2D+CTDDH) (3) Reporters sans frontières (RSF)

*IRI:* 32 recommendations are not implemented, 46 recommendations are partially implemented, and 52 recommendations are fully implemented. No answer was received for 130 out of 144 recommendations and voluntary pledges (full list of unanswered recommendations is available at the end of this document).



## 2. Index

---

Hereby the issues that the MIA covers:

rec. n°	Rec. State	Issue	IRI	page
13	Algeria	International instruments, Technical assistance	fully impl.	page 76
56	Algeria	Women's rights	not impl.	page 66
68	Algeria	Women's rights	not impl.	page 72
88	Angola	Technical assistance	fully impl.	page 83
3	Argentina	Enforced disappearances, International instruments	fully impl.	page 31
9	Argentina	Death penalty, International instruments	partially impl.	page 33
44	Argentina	Rights of the Child, Technical assistance, Torture and other CID treatment, Women's rights	partially impl.	page 64
10	Australia	International instruments, Rights of the Child	fully impl.	page 54
41	Australia	International instruments, Rights of the Child, Torture and other CID treatment, Women's rights	partially impl.	page 62
105	Australia	Freedom of opinion and expression, International instruments	partially impl.	page 10
30	Bahrain	Women's rights	fully impl.	page 57
23	Benin	Torture and other CID treatment	not impl.	page 41
54	Benin	Detention conditions, Right to food	partially impl.	page 46
98	Benin	Detention conditions	not impl.	page 51
36	Brazil	Women's rights	fully impl.	page 59
61	Brazil	Women's rights	not impl.	page 68
69	Brazil	Poverty	fully impl.	page 13
111	Brazil	Right to education	partially impl.	page 25
113	Brazil	International instruments, Women's rights	partially impl.	page 36
32	Burkina Faso	Technical assistance	fully impl.	page 78
58	Canada	Human rights education and training, Rights of the Child, Women's rights	not impl.	page 66
90	Canada	Women's rights	not impl.	page 74
97	Canada	Detention conditions, Women's rights	partially impl.	page 50
102	Canada	Human rights education and training, Rights of the Child	fully impl.	page 74
28	Cape Verde	Labour, Rights of the Child, Trafficking	not impl.	page 56
52	Cape Verde	Torture and other CID treatment	not impl.	page 45
62	Cape Verde	Women's rights	partially impl.	page 68
85	Chad	Detention conditions, Human rights defenders, Human rights education and training, International instruments, Justice, Technical assistance	partially impl.	page 79
38	Chile	Treaty bodies, Women's rights	fully impl.	page 34
53	Chile	Detention conditions, Justice, Treaty bodies	fully impl.	page 34
92	Chile	Disabilities, Rights of the Child, Treaty bodies, Women's rights	not impl.	page 35
70	Cuba	Development, Poverty	fully impl.	page 15
75	Cuba	Right to education, Right to health	fully impl.	page 19
35	Democratic Republic of Congo	Women's rights	fully impl.	page 58



rec. n°	Rec. State	Issue	IRI	page
46	Djibouti	Disabilities, Labour, Right to education	partially impl.	page 29
47	Djibouti	Rights of the Child, Women's rights	fully impl.	page 64
4	France	Enforced disappearances, International instruments	partially impl.	page 31
21	France	Detention conditions, International instruments, Torture and other CID treatment	not impl.	page 8
96	France	Detention conditions, Justice	partially impl.	page 49
95	Germany	Torture and other CID treatment	fully impl.	page 49
100	Germany	Detention conditions	partially impl.	page 51
16	Ghana	NHRI	partially impl.	page 77
91	Ghana	Minorities	not impl.	page 30
104	Ghana	Freedom of association and peaceful assembly, Freedom of opinion and expression	partially impl.	page 9
18	Hungary	NHRI	fully impl.	page 77
24	Hungary	Rights of the Child	partially impl.	page 56
116	Hungary	International instruments, Women's rights	not impl.	page 36
118	Hungary	International instruments, Right to education	fully impl.	page 37
29	Iran	National plan of action, Rights of the Child	not impl.	page 57
31	Iran	Human rights education and training	partially impl.	page 12
67	Iran	Justice	partially impl.	page 47
76	Iran	Right to health, Right to water	partially impl.	page 20
84	Iran	Right to education	fully impl.	page 24
108	Iran	Poverty	fully impl.	page 24
110	Iran	HIV - Aids	fully impl.	page 25
122	Latvia	Special procedures	not impl.	page 37
42	Mexico	Women's rights	partially impl.	page 63
93	Mexico	International instruments, Torture and other CID treatment	fully impl.	page 48
101	Mexico	Rights of the Child, Trafficking	not impl.	page 51
7	Moldova	Death penalty, International instruments	partially impl.	page 32
15	Moldova	NHRI	partially impl.	page 76
40	Moldova	Women's rights	fully impl.	page 60
59	Moldova	Rights of the Child, Women's rights	not impl.	page 67
63	Moldova	Trafficking, Women's rights	not impl.	page 69
117	Moldova	International instruments, Right to education	fully impl.	page 36
48	Morocco	Detention conditions, International instruments, Torture and other CID treatment	fully impl.	page 43
109	Morocco	Right to health	fully impl.	page 25
34	Niger	Treaty bodies	not impl.	page 33
39	Niger	International instruments, Women's rights	not impl.	page 60
11	Nigeria	Elections, Justice, Women's rights	partially impl.	page 39
20	Nigeria	NHRI	fully impl.	page 77
72	Nigeria	Right to food	fully impl.	page 16
55	Norway	Detention conditions	partially impl.	page 46
74	Norway	Right to health, Women's rights	fully impl.	page 72
78	Norway	Right to education, Rights of the Child, Women's rights	partially impl.	page 73
81	Norway	Right to education, Rights of the Child	fully impl.	page 22



rec. n°	Rec. State	Issue	IRI	page
94	Norway	Impunity, Torture and other CID treatment	partially impl.	page 49
99	Norway	Detention conditions, Women's rights	not impl.	page 51
25	Republic of Congo	CP rights - general, ESC rights - general	fully impl.	page 8
33	Senegal	Treaty bodies	fully impl.	page 33
89	Senegal	Development, Technical assistance	partially impl.	page 81
37	Slovakia	Human rights education and training, Women's rights	fully impl.	page 59
51	Slovakia	Detention conditions, Torture and other CID treatment	not impl.	page 44
57	Slovakia	Human rights education and training, Rights of the Child, Torture and other CID treatment, Women's rights	fully impl.	page 66
60	Slovakia	Rights of the Child, Women's rights	not impl.	page 67
80	Slovakia	Disabilities, Right to education, Right to health, Rights of the Child	partially impl.	page 30
17	Slovenia	NHRI	fully impl.	page 77
45	Slovenia	Disabilities, Human rights education and training	partially impl.	page 28
50	Slovenia	Torture and other CID treatment	not impl.	page 44
79	Slovenia	Disabilities, Right to education, Rights of the Child	fully impl.	page 30
106	Slovenia	Freedom of opinion and expression, Freedom of the press	partially impl.	page 10
5	South Africa	International instruments	partially impl.	page 31
22	South Africa	Justice	-	page 40
27	South Africa	Human rights education and training, National plan of action	partially impl.	page 11
1	Spain	Enforced disappearances, International instruments	fully impl.	page 31
6	Spain	Death penalty, International instruments	not impl.	page 32
14	Spain	NHRI	partially impl.	page 76
103	Spain	Justice	partially impl.	page 52
120	Spain	Special procedures	not impl.	page 37
49	Sweden	Torture and other CID treatment	partially impl.	page 43
134	Togo	Right to education	fully impl.	page 24
135	Togo	Justice	fully impl.	page 53
136	Togo	Treaty bodies	partially impl.	page 37
137	Togo	Women's rights	partially impl.	page 75
138	Togo	UPR process	fully impl.	page 38
139	Togo	Treaty bodies, UPR process	fully impl.	page 38
140	Togo	International instruments	fully impl.	page 54
141	Togo	Death penalty, International instruments	not impl.	page 39
142	Togo	Enforced disappearances, International instruments	fully impl.	page 31
143	Togo	Development	-	page 27
144	Togo	International instruments, Right to education	fully impl.	page 39
64	Turkey	Disabilities, Right to education, Rights of the Child, Trafficking, Women's rights	partially impl.	page 69
77	Turkey	Right to education	fully impl.	page 21
83	Turkey	Right to education, Women's rights	fully impl.	page 74
86	Turkey	Technical assistance	partially impl.	page 81
87	Uganda	Technical assistance	fully impl.	page 81



rec. n°	Rec. State	Issue	IRI	page
12	United Kingdom	Disabilities, Rights of the Child, Women's rights	partially impl.	page 55
107	United Kingdom	Freedom of opinion and expression, Freedom of the press	partially impl.	page 10
115	United Kingdom	International instruments, Women's rights	not impl.	page 36
19	United States	NHRI	partially impl.	page 78
65	United States	Labour, Trafficking	partially impl.	page 47
112	United States	Asylum-seekers - refugees	not impl.	page 30
2	Uruguay	Enforced disappearances, International instruments	fully impl.	page 31
8	Uruguay	Death penalty, International instruments	not impl.	page 32
43	Uruguay	Human rights education and training, Rights of the Child, Torture and other CID treatment, Women's rights	partially impl.	page 63
66	Uruguay	Rights of the Child	fully impl.	page 70
114	Uruguay	International instruments, Women's rights	not impl.	page 36
121	Uruguay	Special procedures	not impl.	page 37
82	Venezuela	Right to education, Technical assistance	fully impl.	page 22
26	Viet Nam	Development, Justice	fully impl.	page 41
71	Viet Nam	Development, Technical assistance	fully impl.	page 79
73	Viet Nam	Development, Poverty, Right to education, Right to health, Rights of the Child, Women's rights	partially impl.	page 17

### 3. Feedback on recommendations

---

## CP Rights

Recommendation n°21: *Establish a national independent preventive mechanism as provided for by the Optional Protocol to the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, to which Togo is a party since July 2010 (Recommended by France)*

IRI: *not implemented*

Groupe de réflexion et d'action, femme, démocratie et développement + Coalition Togolaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (GF2D+CTDDH) response:

Le Togo a opté pour l'élargissement du mandat de la CNDH en vue de lui permettre de jouer le rôle de mécanisme national de prévention de la torture (MNP). Toutefois, la loi organique de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) relative à l'opérationnalisation du Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP) n'a toujours pas adoptée par le Parlement.

State of Togo response:

Dans le cadre de la réforme de la CNDH, pour lui permettre d'abriter le Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP), un avant-projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique régissant l'institution a été validée au cours d'un atelier en juin 2013.

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°25: *Perseverate in its efforts to ensure that the population fully exercise and enjoy its political, civil, economic, social and cultural rights (Recommended by Republic of Congo)*

IRI: *fully implemented*

State of Togo response:

Un programme national de promotion et de protection des droits de l'Homme a été adopté en conseil des ministres en 2007 et complété en 2008 par une stratégie de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement. Ce programme, initialement prévu pour trois ans, est toujours en cours d'exécution et nécessite des financements complémentaires.





Le plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités a été validé en septembre 2013 et est en cours d'exécution.

Une politique des droits de l'homme et de la consolidation de la démocratie, intégrant la mise en œuvre des recommandations de la CVJR, des organes de traités et de l'EPU est en cours d'élaboration pour une période de 5 ans.  
État de la mise en œuvre : Réalisé

Recommendation n°104: *Take steps to guarantee the enjoyment of freedom of expression and freedom to demonstrate* (Recommended by Ghana)

IRI: *partially implemented*

Reporters sans frontières (RSF) response:

La nouvelle loi portant sur la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), votée par l'Assemblée nationale au début 2013, confie entre autres à la HAAC le pouvoir de suspendre certains médias sans approbation d'un organe judiciaire. Cette décision confie une compétence excessive à une entité purement administrative et diminue grandement la protection des médias vis-à-vis du politique. Elle constitue une menace potentielle à la liberté de la presse, et dès lors à la liberté d'expression au Togo.

GF2D+CTDDH response:

La loi fixant les conditions de l'exercice de la liberté de réunion et de manifestations pacifiques sur la voie publique a été adoptée en 2011, a précisé le cadre régissant l'exercice de ce droit fondamental.

State of Togo response:

Mesures prises de 2011 à 2014 :

- Modification de la loi organique relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication par la loi organique n°2013-016 du 8 juillet 2013 ;
- 44 journaux ont fait leur apparition ;
- 10 radios rurales ont été créées ;
- des ateliers de formation des journalistes pour la couverture du processus électoral des législatives de 2013 et de la publication des résultats.



Dans le cadre de la coopération :

- Appui des organisations de journalistes par la Fondation Friedrich Ebert dans la formation au respect de l'éthique et de la déontologie ainsi que dans la liberté syndicale des journalistes ;
- les organisations de journalistes formées à la couverture des élections et la promotion de la démocratie avec l'appui de l'Ambassade des États-Unis.
- Liberté de manifestation
- Pour garantir la liberté de manifestation la loi n°2011-010 du 16 mai 2011 a été adoptée.

État de la mise en œuvre: Réalisé

Recommendation n°105: *Take further steps to protect freedom of expression and opinion, in line with its obligations under the International Covenant on Civil and Political Rights (Recommended by Australia)*

IRI: *partially implemented*

RSF response:

[Voir la réponse à la recommandation n°104]

GF2D+CTDDH response:

Des ateliers sont organisés de façon régulière pour permettre aux journalistes d'acquérir des connaissances sur la liberté d'expression et d'opinion, à l'instar de l'atelier organisé par le HCDH Togo les 17,18 et 19 Septembre 2013. De plus la HAAC travaille actuellement avec l'Observatoire des médias togolais sur un protocole pour faciliter la co-régulation

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°104]

Recommendation n°106: *Ensure the full enjoyment of freedom of expression for all and protect the freedom of the media (Recommended by Slovenia)*

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°107: *Take steps to create an environment conducive to a free and independent media which allows freedom of expression (Recommended by United Kingdom)*

IRI: *partially implemented*

RSF response:

Les autorités togolaises peinent à assurer un environnement de travail sain pour les médias, et empêchent ainsi l'établissement d'une pleine liberté



d'expression. En février 2012, le journaliste Max Savi Carmel a été interpellé, interrogé et son matériel visiblement espionné par les forces de l'ordre, sans qu'aucun délit ne soit invoqué. Contrevenant à un principe essentiel du droit de la presse, il lui a été demandé de révéler ses sources, dans le cadre d'un sujet sensible traité pour son média. En mars 2013, Zeus Aziadouvo, directeur de publication du journal Liberté s'est vu la cible d'une procédure pénale suite à un article dénonçant un cas de tortures infligées par des gendarmes togolais. Il lui a aussi été demandé de révéler ses sources, avant d'être inculpé pénalement, quand bien même son "délict" relève du droit de la presse. De telles pratiques de la part des autorités constituent de graves atteintes au droit de la presse et menacent grandement la liberté de l'information au Togo. Par ailleurs, la nouvelle loi portant sur la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), votée par l'Assemblée nationale au début 2013, confie désormais à la HAAC le pouvoir de suspendre certains médias sans approbation d'un organe judiciaire. Cette décision confie une compétence excessive à une entité purement administrative et diminue grandement la protection des médias vis-à-vis du politique. Elle constitue elle aussi une menace à la liberté de la presse, et dès lors à la liberté d'expression au Togo.

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°104]

## ESC Rights

*Recommendation n°27: Develop a national human rights strategy and action plan, while also intensifying its public awareness campaign to the general public and other interested stakeholders (Recommended by South Africa)*

IRI: *partially implemented*

GF2D+TD response:

Un plan d'action national de mise en œuvre des recommandations de l'EPU a été valide en mars 2012 et comprend dix axes stratégiques (i) ratification d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et amélioration du cadre normatif ; (ii) harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux ratifiés par le Togo ; (iii) renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ; (iv) accès à la justice et lutte contre l'impunité ; (v) renforcement des capacités des institutions et des acteurs étatiques et non étatiques ; (vi) promotion et protection des droits catégoriels (femmes, enfants, personnes handicapées et personnes



âgées); (vii) lutte contre la pauvreté et promotion de la bonne gouvernance ; (viii) promotion du droit à la santé, à l'alimentation et à l'éducation ; (ix) insertion des droits de l'homme dans les programmes scolaires ; (x) coopération avec les mécanismes des droits de l'homme. Le plan a été élaboré suite aux ateliers de restitution des recommandations avec les acteurs clés. Toutefois, sa mise en œuvre souffre de difficultés liées au manque de ressources financières.

State of Togo response:

Un programme national de promotion et de protection des droits de l'Homme a été adopté en conseil des ministres en 2007 et complété en 2008 par une stratégie de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement. Ce programme, initialement prévu pour trois ans, est toujours en cours d'exécution et nécessite des financements complémentaires.

Le plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités a été validé en septembre 2013 et est en cours d'exécution.

Une politique des droits de l'homme et de la consolidation de la démocratie, intégrant la mise en œuvre des recommandations de la CVJR, des organes de traités et de l'EPU est en cours d'élaboration pour une période de 5 ans.  
État de la mise en œuvre: Réalisé

Recommendation n°31: *Include human rights and citizenship rights in the curriculum of schools and the training courses of law enforcement officials* (Recommended by Iran)

IRI: *partially implemented*

State of Togo response:

Au titre des campagnes de sensibilisation aux droits de l'Homme à l'intention du grand public et des autres parties prenantes, les mesures suivantes ont été prises :

- organisation de 6 ateliers avec l'appui du HCDH en vue de renforcer les capacités des magistrats, des officiers de polices judiciaires en droits de l'Homme du 11 octobre 2011 au 23 mars 2012 ;
- fora régionaux des jeunes sur les droits et devoirs et la citoyenneté organisées du 27 juin au 4 juillet 2013 au profit 2 540 jeunes ;
- fora régionaux des jeunes sur les droits et devoirs et la citoyenneté organisées en février 2014 au profit de 939 jeunes ;



- fora régionaux des jeunes sur les droits et devoirs et la citoyenneté organisées du 21 octobre au 5 novembre 2013 dans les cinq régions du pays et Lomé commune au profit de 900 jeunes ;
- campagne contre les violences faites aux femmes menée à Sokodé, à l'intention des jeunes scolaires des établissements de la ville sur le thème « Ensemble luttons contre les violences sexuelles à l'égard des filles et des femmes » (décembre 2013) ;
- inclusion des droits de l'homme dans la matière Education civique et morale dans les écoles à travers le pays depuis 2012 ;
- organisation du 16 au 20 décembre 2013 d'une campagne de sensibilisation sur « droits de l'homme et citoyenneté » dans les 5 régions et Lomé commune touchant 97 Lycées et collèges, au profit de 81 647 élèves et 1 358 enseignants.

État de la mise en œuvre: En cours

United Nations Children's Fund (UNICEF) response:

En cours : Réalisé concernant l'enseignement des droits de l'enfant dans la formation initiale des gendarmes et des policiers: Un module de formation sur les droits de l'enfant a été développé et est intégré (par arrêté ministériel) dans la formation initiale des gendarmes et policiers comme un cours obligatoire et permanent de 40 heures.

Recommendation n°69: *Strengthen efforts to combat extreme poverty* (Recommended by *Brazil*)

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Après le DSRP I et DSRP II [Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté], le Togo s'est doté pour 2009- 2013 un document de stratégie accélérée pour la promotion de l'emploi (SCAPE) dans l'otique de réduire la pauvreté. Cette vision globale de la politique togolaise a permis l'élaboration d'une pluralité de politiques sectorielles dont la mise en œuvre constitue le défi majeur.

Association Femme Plus Togo (AFPT) response:

Pour lutter contre la pauvreté le Togo aide ses paysans en les donnant les tracteurs, le matériels de semence, les engrains. Aujourd'hui après chaque récolte l'ONSAT rachète leurs produits. L'Etat offre des crédits aux agriculteurs, aux éleveurs et aux pêcheurs souhaitant agrandir leurs partielles cultivables et les forment sur des méthodes qui leurs permettra de faire de bonne récolte. Mail il reste beaucoup à faire parce que ce secteur n'en bénéficie pas de l'assurance maladie avec la nouvelle procédure de



l'INAM qui ne prend pas en compte le secteur informelle. L'Etat doit prendre en compte le secteur informel pour l'assurance maladie.

State of Togo response:

Plusieurs mesures ont été prises pour intensifier les efforts visant à lutter contre l'extrême pauvreté :

- Adoption de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017) qui est un document fédérateur (suivi de la mise en œuvre par décret en conseil des ministres, des comités sectoriels de mise en œuvre.
- Soutien aux jeunes en entrepreneuriat :
  - dans le cadre du Programme d'Appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes Artisans (PAIPJA), 2 000 artisans ont été outillés en kits dans 10 corps de métier;
  - dans le cadre de l'opérationnalisation du fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) pour l'auto-emploi, 2 323 jeunes ont été formés en entrepreneuriat entre 2012 et 2014, 586 plans d'affaires soumis en 2013 pour financement ;
  - En 2013, 50 plans d'affaire ont été financés pour un montant total de 50 millions de FCFA
  - Programme d'appui au développement à la base (PRADEB) :
- Entre 2013-2014, 946 jeunes ont été formés en entrepreneuriat et 179 plans d'affaires élaborés et soumis en vue de financement.
- Soutien aux entreprises locales :
  - des soutiens (financiers, matériels) ont été accordés aux entreprises locales (des coopératives qui interviennent dans la transformation des produits locaux) en 2012, 4 unités de transformation de produits locaux ont été créés et ont bénéficié d'un financement d'un montant de 34 millions de FCFA ;
- Programme de soutien et d'appui économique aux groupements (PSAEG):
  - un crédit de plus de 9 milliards a été accordé entre 2011 et 2013 aux groupements à la base (coopératives) dont 103 685 membres bénéficiaires ;
  - 515 groupements ont été équipés (5 229 membres);
  - 1 825 ont été formées (12 504 membres) ;
  - Mise en place et opérationnalisation du fonds national de la finance inclusive en 2014 :
  - un crédit d'un montant de 900 millions de FCFA est prévu au titre de l'année 2014 ;



- Programme de développement communautaire (PDC) :
  - 2008-2013, la Banque Mondiale a financé le PDC pour un montant de 16 milliards 450 millions de FCFA. La mise en œuvre de ce programme a permis :
    - le financement de 584 micro projets d’infrastructures et des activités génératrices de revenu ;
    - la création de 26 623 emplois (travaux à haute intensité de main d’œuvre (HIMO) ;
    - la distribution de 4 275 tonnes d’engrais aux agriculteurs ;
    - la formation de 9 406 membres de CVD sur la mise en œuvre de micro projets communautaires ;
    - la mise en place de 256 cantines scolaires au profit de 60 934 enfants entre 2008-2013.
    - Lancement du Programme National d’Investissement Agricole et de Sécurité alimentaire(PNIASA) en février 2012 d’un coût total de 600 milliards de F CFA pour une période de six ans. Ce programme vise à accroître les revenus des exploitants agricoles et à améliorer de façon durable les conditions de vie des ruraux particulièrement les populations vulnérables les femmes et les jeunes.

Etat de mise en œuvre: En cours

Recommendation n°70: *Continue implementing socio-economic development strategies and plans in the country, in particular to reduce poverty (Recommended by Cuba)*

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Après le DSRP I et DSRP II, le Togo s’est doté pour 2009-2013 un document de stratégie accélérée pour la promotion de l’emploi (SCAPE) dans l’optique de réduire la pauvreté. Cette vision globale de la politique togolaise a permis l’élaboration d’une pluralité de politiques sectorielles.

State of Togo response:

- Avec l’appui de la Banque mondiale, la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l’emploi (SCAPE) couvrant la période 2013 – 2017 a été adoptée par le gouvernement en 2013. C’est un outil de développement de tous les secteurs et de réduction de la pauvreté visant à améliorer les conditions de vie des Togolais. Une table-ronde de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SCAPE a été organisée.



- 75 plateformes multifonctionnelles pour l'électrification des zones reculées, ainsi que 60 unités d'éclairage ont été installées entre 2012 et 2013 ;

- Le Ministère des droits de l'homme a également organisé une série de formation avec l'appui de ses partenaires (PNUD et HCDH) sur l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'homme dans les politiques et programmes de développement en mars 2012) :

Plus d'une centaine de membres et personnels de la primature, de la présidence de la République, de la HAAC, de la CIRR, ainsi que des décideurs au sein du Ministère ont bénéficié de cette formation;

Etat de mise en œuvre: Réalisé

*Recommendation n°72: Take all necessary measures to remove the discrepancy which still exists in the level of the enjoyment of the right to food by the Togolese people, so that this important right can be enjoyed by all the Togolese People (Recommended by Nigeria)*

*IRI: fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Devant une insécurité alimentaire sévère, Le Gouvernement s'est doté d'un programme national de sécurité alimentaire (PNSA) dans l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire de toutes les couches de la population au plan national et sans aucune discrimination. Pour atteindre cet objectif, il a mis en œuvre des programmes axés sur la surveillance nutritionnelle, l'éducation nutritionnelle et la production de biens alimentaires. Ainsi, en 2010, il a alloué 10,12 % du budget national à l'agriculture contre 4,3 % en 2008. Ceci a permis de renforcer la 94 politique de facilitation et de mise à disposition des paysans des intrants agricoles, d'appuyer les petits exploitants en vue de l'amélioration de la productivité des productions végétales et animales et de renforcer le cadre institutionnel.

State of Togo response:

Afin d'améliorer la promotion et la protection du droit à l'alimentation, plusieurs mesures ont été prises, entre autres :

- le gouvernement a adopté le décret n° 2012-010/PR du 7 mars 2012 rendant obligatoire l'enrichissement des huiles raffinées et de la farine de blé en micro nutriments ;
- 26'076 femmes et 23'705 jeunes ont bénéficié des Kits agricoles composés d'un animal ou de semences, des désherbants et de l'engrais dans le cadre du projet d'appui au développement agricole (PADAT) en 2012 ;





- Acquisition de 500 tonnes semences certifiées de maïs ; 200 tonnes de riz 400 tonnes d'engrais au profit de 25'000 producteurs et 570 géniteurs mis à la disposition des éleveurs dans le cadre du Projet intitulé Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAO) Projet Togo en 2013
- 99 jeunes ont été formés en entrepreneuriat agricole (PPAO-Togo) ;
- un projet pilote de transfert monétaire couvrant 15 000 enfants est en cours de réalisation depuis 2013 (des fonds du gouvernement et de la BM seront transférés mensuellement aux ménages) sur la base des enquêtes QUIBB et MICS 4.

Etat de mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°73: Set priorities to ensure the basic social and economic rights, particularly in the fields of employment, poverty reduction, education and healthcare. At the same time, priority policies and measures should also be provided to support the social vulnerable groups, like women, children and the poor people (Recommended by Viet Nam)*

*IRI: partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Dans l'élaboration de sa stratégie de croissance et de promotion de l'emploi (SCAPE), le Togo a pris toute la mesure de la pauvreté qui mine le pays et la problématique du chômage et de sous-emploi. C'est à cet effet, qu'il y a défini les grandes orientations pour la promotion d'un emploi décent dans le sens de la réduction de la pauvreté. Pour sa mise en œuvre, plusieurs politiques et programmes ont été élaboré à l'instar de la Politique nationale pour l'Emploi, la Politique nationale du développement à la base. Ces politiques se sont déclinées en programmes et plan d'action. Il a procédé à la mise en place d'un cadre institutionnel pour mettre en œuvre tous ces documents programmatiques. Ainsi un ministère en charge de l'emploi et de développement à la base a vu le jour en 2008 et l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi a été créé. Ces deux institutions avec leur démembrement ont mis en place des programmes qui offrent de l'emploi aux jeunes à travers l'auto-emploi FAEJ, etc. ou le renforcement de leur employabilité (PROVONAT ET AIDE. des milliers de jeunes togolais ont bénéficié de ces programmes. Toutefois, il se pose toujours le problème de la durabilité de ces programmes, ainsi que la question de l'emploi décent. Si le fonds national inclusif qui est le dernier travail du gouvernement togolais propose une alternative à l'accès difficile des femmes aux financements, il en demeure que le montant proposé est insignifiant et reste limité pour permettre une autonomisation efficace des femmes togolaise. Il faut conclure donc que beaucoup d'efforts restent à faire par le gouvernement togolais qui n'a pas le soutien des banque dans

sa lutte pour la réduction de la pauvreté et trouve en face de lui un secteur privé peu dynamique.

State of Togo response:

Les priorités pour garantir la réalisation du droit à la santé ont été fixées à travers :

- la révision de la Politique nationale de la santé approuvée par décret n° 2012-265/PR du 31 octobre 2012e ;
- L’approbation du Plan national de développement sanitaire 2012-2015 par décret n° 2012-256/PR du 17 octobre 2012 et du mémorandum pour la mise en œuvre dudit plan (2012).

Mesures prises afin de renforcer la qualité et l’accès aux services de santé:

- 87 bourses ont été octroyées pour la formation des professionnels de la santé entre 2012 et 2013;
- 50 infirmiers ont été équipés d’une moto pour desservir plusieurs villages en matière de soins de santé ;
- 36 unités de soins périphériques ont bénéficié de médicaments en 2013.
- les professionnels de santé ont été formés et dotés d’équipements, de médicaments et de vaccins avec l’appui des partenaires techniques et financiers.

Etat de mise en œuvre: Réalisé

+

Dans la politique nationale de l’emploi, deux priorités ont été dégagées par le gouvernement. Il s’agit de :

- faciliter l’accès des jeunes au marché de l’emploi (sur une estimation budgétaire de 274'084'081'500 FCFA prévue dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, 60% sont consacrés à la promotion de l’emploi des jeunes ;
- une étude pour garantir le droit au travail décent des personnes handicapées, a été réalisée et validée au cours d’un atelier organisé le 23 janvier 2014.

Etat de mise en œuvre: En cours

+

En vue d’améliorer la protection des groupes vulnérables, les mesures suivantes ont été prises :

- élaboration d’une Stratégie nationale de protection sociale des groupes vulnérables assortie d’un plan d’action en 2013;



- démarrage du Fonds national de finance inclusif permettant aux populations vulnérables d'avoir accès au financement (janvier 2014). Pour l'année 2014, il est prévu un crédit de 900'000'000 de FCFA;
  - validation de la stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées au Togo et de son plan opérationnel 2013-2015 en mars 2013 ;
  - mise en place d'un système centralisé de détection et de référencement des enfants vulnérables et victimes de maltraitance par le gouvernement avec l'aide de plusieurs institutions telles que Terre des hommes, l'Unicef, Plan Togo, des ONG nationales, et même des entreprises privées ;
  - inclusion des droits de l'enfant dans les programmes de formation de la police et de la gendarmerie par arrêté ;
  - renforcement des capacités des ministères pour la sensibilisation des populations vulnérables, notamment les personnes âgées, à leurs droits.
- Etat de mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°75: Continue implementing programmes and measures to ensure the enjoyment of quality health and education services for all its population (Recommended by Cuba)*

*IRI: fully implemented*

State of Togo response:

Les priorités pour garantir la réalisation du droit à la santé ont été fixées à travers :

- la révision de la Politique nationale de la santé approuvée par décret n° 2012-265/PR du 31 octobre 2012e ;
- L'approbation du Plan national de développement sanitaire 2012-2015 par décret n° 2012-256/PR du 17 octobre 2012 et du mémorandum pour la mise en œuvre dudit plan (2012).

Mesures prises afin de renforcer la qualité et l'accès aux services de santé:

- 87 bourses ont été octroyées pour la formation des professionnels de la santé entre 2012 et 2013;
- 50 infirmiers ont été équipés d'une moto pour desservir plusieurs villages en matière de soins de santé ;
- 36 unités de soins périphériques ont bénéficié de médicaments en 2013.
- les professionnels de santé ont été formés et dotés d'équipements, de médicaments et de vaccins avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Etat de mise en œuvre: Réalisé

+



Plusieurs mesures ont été prises pour encourager l'accès des filles à l'école et de lutter contre l'abandon scolaire :

- installation des cantines scolaires dans de 256 écoles pilotes dans les régions des Savanes, Centrale Kara et Maritime au profit de 60 934 élèves entre 2008-2013 pour un montant de 3 milliards 236 millions 61 mille 420 FCFA;
- mise à disposition d'un soutien scolaire aux enfants en difficulté et un appui aux parents ;
- mise en place, en 2013, d'un système d'organisation de classes en sous-cycles évitant ainsi les redoublements entre les cycles afin de réduire le taux d'abandon (arrêté n°080/MEPSA/CAB/SG du 10 oct. 2012 renforcé par une circulaire n° 062/MEPSA/CAB/SG du 11 oct. 2012) ;
- engagement des chefs traditionnels et religieux à proscrire les pratiques coutumières empêchant les filles d'aller à l'école, à travers la déclaration de Notsè le 14 juin 2013 ;
- 1'030 élèves dont 50 filles du cours primaire ont été primés dans les localités de Baguida (région maritime) entre 2012 et 2013;
- 400 kits scolaires ont été distribués et 500 bourses scolaires octroyées aux meilleurs élèves du secondaire entre 2012 et 2013.

Etat de mise en œuvre: Réalisé

#### UNICEF response:

En cours à travers les programmes de santé et de l'éducation de qualité pour tous.

*Recommendation n°76: Take effective measures to ensure access to safe drinking water, adequate sanitation facilities and health care, particularly in remote and rural areas (Recommended by Iran)*

*IRI: partially implemented*

#### GF2D+CTDDH response:

Devant la lenteur de la décentralisation et la pauvreté des communautés locales, les gouvernants ont mis en place un cadre permettant la mise en place des comités de développement de quartier ou de village qui sont des acteurs communautaires à prendre en charge leur développement. Avec l'appui de l'ANADEB et du PRADEB, ces acteurs parviennent à ériger les infrastructures sociales de base. A partir de la définition des indicateurs sur le MINIMUM VITAL COMMUN, le gouvernement veut faciliter l'accès des populations togolaises aux services sociaux de base et d'améliorer avec le temps leur protection sociale. Il importe toutefois que le gouvernement donne corps à ces mesures annoncées.



State of Togo response:

Les priorités pour garantir la réalisation du droit à la santé ont été fixées à travers :

- la révision de la Politique nationale de la santé approuvée par décret n° 2012-265/PR du 31 octobre 2012e ;
- L’approbation du Plan national de développement sanitaire 2012-2015 par décret n° 2012-256/PR du 17 octobre 2012 et du mémorandum pour la mise en œuvre dudit plan (2012).

Mesures prises afin de renforcer la qualité et l’accès aux services de santé:

- 87 bourses ont été octroyées pour la formation des professionnels de la santé entre 2012 et 2013;
- 50 infirmiers ont été équipés d’une moto pour desservir plusieurs villages en matière de soins de santé ;
- 36 unités de soins périphériques ont bénéficié de médicaments en 2013.
- les professionnels de santé ont été formés et dotés d’équipements, de médicaments et de vaccins avec l’appui des partenaires techniques et financiers.

Etat de mise en œuvre: Réalisé

UNICEF response:

En cours de réalisation a travers les programmes facilité eau, fonds mondial et le projet UEMOA [Union Economique et Monétaire Ouest Africaine].

**Recommendation n°77: *Continue to work for taking the necessary steps to achieve universal primary education by 2015 (Recommended by Turkey)***

*IRI: fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo a décrété la gratuité de l’enseignement en 2008. Cette mesure est oriolée par l’adoption du Plan sectoriel de l’éducation 2010-2020. Cependant le faible revenu des parents face à l’achat des fournitures scolaires, ainsi la persistance de la pauvreté sur l’ensemble du territoire national annihilent les efforts fournis en la matière.

State of Togo response:

Plusieurs mesures ont été prises pour encourager l’accès des filles à l’école et de lutter contre l’abandon scolaire :

- installation des cantines scolaires dans de 256 écoles pilotes dans les régions des Savanes, Centrale Kara et Maritime au profit de 60’934 élèves entre 2008-2013 pour un montant de 3 milliards 236 millions 61 mille 420 FCFA;



- mise à disposition d'un soutien scolaire aux enfants en difficulté et un appui aux parents ;
- mise en place, en 2013, d'un système d'organisation de classes en sous-cycles évitant ainsi les redoublements entre les cycles afin de réduire le taux d'abandon (arrêté n°080/MEPSA/CAB/SG du 10 oct. 2012 renforcé par une circulaire n° 062/MEPSA/CAB/SG du 11 oct. 2012) ;
- engagement des chefs traditionnels et religieux à proscrire les pratiques coutumières empêchant les filles d'aller à l'école, à travers la déclaration de Notsè le 14 juin 2013 ;
- 1 030 élèves dont 50 filles du cours primaire ont été primés dans les localités de Baguida (région maritime) entre 2012 et 2013;
- 400 kits scolaires ont été distribués et 500 bourses scolaires octroyées aux meilleurs élèves du secondaire entre 2012 et 2013.

Etat de mise en œuvre: Réalisé

UNICEF response:

En cours de réalisation.

Recommendation n°81: *Implement necessary measures to reduce the relative high drop-out rate in primary schools (Recommended by Norway)*

IRI: *fully implemented*

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°77]

UNICEF response:

En cours [de réalisation].

Recommendation n°82: *Continue consolidating further an education system in accordance with its population's needs as the only way to move toward a true development with a human face, for which the international community should provide its assistance and cooperation without condition to address the teacher shortage and the current infrastructure needs in the area of education (Recommended by Venezuela)*

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Pour consolider le système éducatif et améliorer les efforts pour la réduction de la pauvreté au Togo, le Plan sectoriel de l'éducation 2010-2020. Ce plan vise à maximiser la contribution de l'éducation au développement économique et social du pays.

State of Togo response:

Plusieurs mesures ont été prises en vue de consolider le système éducatif :

- l'école est obligatoire jusqu'à 15 ans;
- Renforcement de l'effectif des enseignants :
  - 2'500 enseignants recrutés pour le primaire en 2011 et 2012;
  - 5'000 enseignants auxiliaires volontaires recrutés en 2013 ;
- Provision de manuels scolaires : 3'000'000 de manuels scolaires ont été mis à la disposition de 4'358 écoles primaires publiques dans le cadre du « Projet éducation et renforcement institutionnel (PERI) » avec l'appui de l'AFD et la BID en 2013;
- 11'115 panneaux de lecture (un outil pédagogique) ont été distribués à toutes les écoles primaires publiques du Togo entre décembre 2013 et février 2014 ;
- 200 écoles bénéficient actuellement de l'évaluation des apprentissages selon la méthode Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) ;
- Un atelier de validation des curricula d'enseignement du préscolaire et du primaire a été organisé le 14 mars 2014.

Au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle :

- Un centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI) dans le cadre du programme de modernisation de la formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé (PMFP-PSP) a été crée ; ce programme prend également en compte l'équipement des centres régionaux d'enseignement technique et de formation professionnelle (CRETFP) de Kara et de la région maritime, puis du Lycée d'enseignement technique et professionnel de Sokodé en 2013;
- Un lycée d'enseignement technique et professionnel a été créé à Glidji-Aného avec l'appui des Yvelines en France en 2014;
- Des projets d'équipements des établissements publics d'enseignement technique sont en cours avec l'appui de AGRO MARKETING International et la BAD en 2014 ;
- Des formateurs ont été formés en :
  - comptabilité (200): dans le cadre de la revue des programmes de comptabilité dans la filière G2 avec l'appui de la Banque Mondiale en 2013;
  - Français (54 à Lomé et 60 à Sokodé) en 2013 ;
  - mécanique auto (64) avec l'appui du GIZ, dans les modules détection des pannes par le scanner, allumage électronique et injection à essence en 2014.

Etat de mise en œuvre: Réalisé

UNICEF response:

En cours [de réalisation].

Recommendation n°84: *Strengthen its efforts to combat illiteracy* (Recommended by *Iran*)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°134: *Strengthen efforts to combat illiteracy* (Recommended by *Togo*)

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Dans sa Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) le gouvernement togolais a affiché son ambition de porter le taux d'alphabétisation de 62,5% en 2012 à 72,7% en 2017 et d'augmenter l'offre d'alphabétisation en impliquant les acteurs de la société civile et du secteur privé. Récemment l'Etat togolais s'est doté d'un programme d'alphabétisation et d'éducation non formel (AENF) le 28 janvier 2014.

State of Togo response:

Voir recommandation [n°83] (Turquie)

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°108: *Incorporate human rights consideration into poverty alleviation projects* (Recommended by *Iran*)

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Dans ses divers programmes de réduction de la pauvreté, le Togo a pris en compte les droits de l'homme. C'est ainsi qu'il s'est doté d'une Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) qui intègre les droits de l'Homme et de l'Etat de droit. Ce document stratégique de la politique togolaise tient compte des droits des personnes handicapées, les droits des enfants et les droits de la femme. Cet effort de prise en compte des droits humains se remarque également au niveau des ministères sectoriels. Toutefois, face aux besoins et attentes urgentes des populations qui végètent dans l'extrême pauvreté, le gouvernement togolais doit accentuer et mieux coordonner les interventions afin que toute la population puisse jouir des droits économiques et sociaux culturels incluant le droit au développement.

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°70]



Recommendation n°109: *Envisage extending the mandatory health insurance for civil servants, as necessary, to employees of the private sector (Recommended by Morocco)*

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo dispose depuis 2011 par la loi n 2011- 003 d'un instituant un régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics et assimilés. Cette institution à sa création ne concerne que les agents de la fonction publique. La loi portant sa création souligne a l'article 1 qu'un régime obligatoire d'assurance maladie est institue en République togolaise au profit des agents publics et assimilés.

State of Togo response:

En décembre 2013, un atelier de sensibilisation des décideurs en vue de la mobilisation de fonds pour l'extension de l'assurance maladie obligatoire pour les employés du secteur privé a été organisé.

Etat de mise en œuvre: En cours

Recommendation n°110: *Ensure that HIV education is systematically included in technical training courses (Recommended by Iran)*

IRI: *fully implemented*

State of Togo response:

Depuis 2010, l'arrêté n° 2010/010/METFP/CAB/SG du 10 mai 2010 instituant l'enseignement obligatoire de l'éducation préventive en matière de VIH-sida et IST dans l'enseignement technique et la formation professionnelle est en vigueur. La matière enseignée est intitulée « éducation sanitaire à l'école pour la prévention du sida et les infections sexuellement transmissibles (IST) ».

Mesures de formation en 2012:

- formation de 102 prestataires pour la prise en charge du VIH et des IST ;
- formation de 50 prestataires, acteurs associatifs et publics sur l'éducation thérapeutique en vue de l'amélioration de l'observance au traitement des ARV.

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

En cours mais doit être renforcé.

Recommendation n°111: *Take measures to ensure free and compulsory primary education (Recommended by Brazil)*

IRI: *partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo a rendu depuis 2008 l'école primaire gratuite et l'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans. Toutefois l'incapacité de certains parents à faire face aux autres dépenses connexes telles que l'achat des fournitures scolaires, le repas des enfants constituent des freins à l'effectivité de ces mesures.

AFPT response:

L'Etat togolais reconnaît le droit à l'éducation des enfants et crée les conditions favorables à cette fin. L'école est obligatoire pour les enfants de deux sexes jusqu'à l'âge de 15 ans. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement public. Le Togo a engagé de notables améliorations des inscriptions des enfants, filles et garçons, à l'école primaire qui est gratuite mais les infrastructures sont très insuffisantes dont les écoles manquent des équipements, les infirmeries et les cantines.

State of Togo response:

Plusieurs mesures ont été prises en vue de consolider le système éducatif :

- l'école est obligatoire jusqu'à 15 ans;
- Renforcement de l'effectif des enseignants :
  - 2'500 enseignants recrutés pour le primaire en 2011 et 2012;
  - 5'000 enseignants auxiliaires volontaires recrutés en 2013 ;
- Provision de manuels scolaires : 3'000'000 de manuels scolaires ont été mis à la disposition de 4'358 écoles primaires publiques dans le cadre du « Projet éducation et renforcement institutionnel (PERI) » avec l'appui de l'AFD et la BID en 2013;
- 11'115 panneaux de lecture (un outil pédagogique) ont été distribués à toutes les écoles primaires publiques du Togo entre décembre 2013 et février 2014 ;
- 200 écoles bénéficient actuellement de l'évaluation des apprentissages selon la méthode Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) ;
- Un atelier de validation des curricula d'enseignement du préscolaire et du primaire a été organisé le 14 mars 2014.

Au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle :

- Un centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI) dans le cadre du programme de modernisation de la formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé (PMFP-PSP) a été créé ; ce programme prend également en compte l'équipement des centres régionaux d'enseignement technique et de formation professionnelle



- (CRETFP) de Kara et de la région maritime, puis du Lycée d'enseignement technique et professionnel de Sokodé en 2013;
- Un lycée d'enseignement technique et professionnel a été créé à Glidji-Aného avec l'appui des Yvelines en France en 2014;
  - Des projets d'équipements des établissements publics d'enseignement technique sont en cours avec l'appui de AGRO MARKETING International et la BAD en 2014 ;
  - Des formateurs ont été formés en :
    - comptabilité (200): dans le cadre de la revue des programmes de comptabilité dans la filière G2 avec l'appui de la Banque Mondiale en 2013;
    - Français (54 à Lomé et 60 à Sokodé) en 2013 ;
    - mécanique auto (64) avec l'appui du GIZ, dans les modules détection des pannes par le scanner, allumage électronique et injection à essence en 2014.

Etat de mise en œuvre: Réalisé

UNICEF response:

En cours. La mesure de suppression de frais d'inscription au préscolaire et au primaire dans les écoles publics effective depuis 2011. Mais les frais parallèles restent élevés et l'école secondaire n'est pas gratuite.

Recommendation n°143: *Bring down the unemployment rate* (Recommended by Togo)

IRI: -

GF2D+CTDDH response:

Après l'adoption de la Politique Nationale de l'Emploi par l'Etat Togolais et la création du cadre institutionnel (Ministère du développement à la base et de l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi : ANPE, le gouvernement togolais a essayé de faire reculer sans grande incidence le taux de chômage qui est passé de 9% en 2006 à 8,1% en 2011, tandis que le sous-emploi est passé de 29,1% en 2006 à 20,5% en 2011 grâce aux nombreux projets et programmes en faveur de l'emploi.

AFPT response:

Le taux de chômage est baissé au Togo avec la politique de PROVONAT qui offre de boulot aux jeunes diplômés togolais. L'Etat et les ONG mènent des sensibilisations et formations des jeunes pour l'entrepreneuriat et sensibilise les jeunes à être créatif et de ne pas attendre tout de l'Etat. La vision du gouvernement est qu'à l'horizon 2030, la jeunesse togolaise soit une jeunesse épanouie, autonome et responsable qui participe pleinement



à la construction nationale, en particulier dans le domaine de l'accélération de la croissance et du développement socio-économique

State of Togo response:

Le gouvernement a élaboré un plan stratégique national pour l'emploi des jeunes en sept. 2013. Il a mis en place des programmes sociaux comme le programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) et le programme de volontariat national (PROVONAT) lancés en janvier 2011.

Entre 2011 et 2014, 2'287 primo demandeurs d'emploi de 18-40 ans ont bénéficié d'un stage rémunéré de 6 mois renouvelables une fois dans les structures privées dans le cadre du programme AIDE. Parallèlement, 4'280 volontaires qui relèvent du PROVONAT, bénéficient d'un stage rémunéré d'un an renouvelable 4 fois dans les unités de production privée, parapublique et publique. Ces stages couvrent un délai de 6 mois renouvelable une fois pour le programme AIDE et d'un an renouvelable pour le PROVONAT.

Par ailleurs, des concours de recrutement dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la police ont été organisés en 2013.

État de la mise en œuvre: En cours

## Minorities

*Recommendation n°45: Address the exclusion of persons with disabilities at the family and community levels through public education and through targeted and concrete measures, in consultation with organizations of persons with disabilities (Recommended by Slovenia)*

*IRI: partially implemented*

State of Togo response:

Plusieurs mesures ont été prises en faveur des personnes handicapées, comme suit :

- des agents bénévoles sur la réadaptation à base communautaire, chargés d'effectuer des tâches de dépistage précoce des déficiences et des gestes simples de réadaptation ont été formés et installés sur l'ensemble du territoire ;
- les personnes handicapées ont été intégrées dans la composition des comités villageois de développement ;



- la révision de la loi de 2004-005 du 23 avril 2004 sur les personnes handicapées afin de la rendre conforme à la Convention est en cours ;
- validation d'un document d'accès inclusif au marché de l'emploi le 23 janvier 2014.

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

En cours, mérite d'être intensifié.

Recommendation n°46: *Create favourable conditions to facilitate the access of persons with disabilities to education and to employment (Recommended by Djibouti)*

IRI: *partially implemented*

AFPT response:

Ce qui concerne les conditions favorables pour faciliter l'accès des personnes handicapées à l'éducation et à l'emploi, l'Etat permet aujourd'hui au sourd muet de suivre les cours avec les non handicapés et reçoivent le même enseignement et permettant à ceux dernier de comprendre leur langage. L'ONG PAHCS (Programme d'Aide Humanitaire pour des Cas Sociaux) qui a son siège dans la région des plateaux précisément à Amlamé forme les handicapés de toute forme en informatique, en soudure, en couture, en coiffure et paie l'écolage pour ceux qui vont à l'école. Mais cela est très insuffisant pour tout le pays l'Etat doit mettre en place des infrastructure dans tout le pays pour permettre à ceux qui sont dans les milieux reculés d'en bénéficier de ses atouts qui sont seulement dans les villes, mettre en place des centres de formations pour des personnes handicapés dans tout le pays. Au niveau de l'éducation, l'écolage au cours primaire est gratuit pour tous les enfants mais cela est insuffisant car ses enfants n'en bénéficient pas de l'assurance maladie qui est très important pour eux.

State of Togo response:

Les mesures suivantes ont été prises pour la promotion de l'éducation inclusive :

- formations spécialisées pour les enseignants afin d'améliorer la gestion et l'intégration des enfants handicapés dans toutes les régions;
- subvention accordée par le gouvernement en 2012, aux ONG et associations notamment la Fédération togolaise des associations des personnes handicapées (FETAPH) pour entreprendre des campagnes de sensibilisation sur les droits des personnes handicapées

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

En cours mais mérite d'être intensifié.

Recommendation n°79: *Inform children with disabilities that they have the right to education on an equal basis with other children, and build capacity with organizations of persons with disabilities* (Recommended by Slovenia)

IRI: *fully implemented*

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°46]

UNICEF response:

En cours depuis la célébration de la journée de l'enfant afin en 2012.

Recommendation n°80: *Improve the access for persons with disabilities to education and health care, with particular focus on children* (Recommended by Slovakia)

IRI: *partially implemented*

AFPT response:

[...]L'Etat fait tout possible pour intégrer les personnes handicapées dans la fonction publique et les personnes handicapées ont les mêmes droits que les personnes sans un handicap. Néanmoins doit soigner gratuitement les personnes en situation de handicap.

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°46]

UNICEF response:

En cours

Recommendation n°91: *Take further measures to facilitate the entry into the army and civil service of under-represented ethnic groups in order to better reflect the cultural and ethnic diversity of the Togolese society and enhance the reconciliation process* (Recommended by Ghana)

IRI: *not implemented*

State of Togo response:

État de la mise en œuvre: Non réalisé

Recommendation n°112: *Codify existing policies regulating the granting of asylum and refugee status* (Recommended by United States)

IRI: *not implemented*

State of Togo response:

Adoption de la Loi n° 2000-019 du 29 déc. 2000 portant statut des réfugiés au Togo.



Adoption du décret n°2002-008/PR du 7 février 2002 portant nomination des membres de la commission nationale pour les réfugiés.

État de la mise en œuvre: Réalisé

## International Instruments

Recommendation n°1: *Ratify the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance* (Recommended by Spain)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°2: *Ratify or accede to, where appropriate, the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance* (Recommended by Uruguay)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°3: *Study the possibility to ratify the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance* (Recommended by Argentina)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°142: *Ratify the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance* (Recommended by Togo)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°4: *Ratify the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance and ensure that international conventions to which Togo is a party are effectively integrated into domestic law* (Recommended by France)

IRI: *partially implemented*

### State of Togo response:

La loi autorisant la ratification de la convention la protection des personnes contre les disparitions forcées a été adoptée par l'Assemblée nationale le 9 mai 2014.

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°5: *Consider aligning national laws, including customary laws with the provisions of international human rights instruments to which*

*Togo is a party (Recommended by South Africa)*

IRI: *partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Code des personnes et de la Famille a été révisé et adopté le 29 Juin 2012. Les nouvelles dispositions ont été harmonisées avec la CEDEF et le Protocole a la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique. La dualité des lois coutumières et des dispositions légales est maintenue. Toutefois, en matière successorale par exemple, la coutume ne pourra être appliquée que si elle est conforme aux droits humains (art 403 du CPF). La polygamie et la monogamie sont maintenues par la monogamie devient l'option de droit commun. Toutefois, le mari demeure le chef de famille.

State of Togo response:

Il n'existe pas de lois coutumières au Togo mais des pratiques coutumières. En cas de conflit, la loi formelle prime.

*Recommendation n°6: Sign and ratify the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights (Recommended by Spain)*

IRI: *not implemented*

+

*Recommendation n°7: Pursue its efforts in order to complement its commitments towards the promotion and protection of human rights by ratifying the relevant international instruments and, in particular, the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights (Recommended by Moldova)*

IRI: *partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo n'a toujours pas encore ratifié ce protocole malgré la déclaration faite par les autorités en 2009 d'abolir la peine de mort.

State of Togo response:

L'exposé des motifs est élaboré en mai 2014 et sera examiné par le gouvernement en conseil des ministres.

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°8: Ratify or accede to, where appropriate, the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights (Recommended by Uruguay)*

IRI: *not implemented*

+





Recommendation n°9: *Study the possibility to ratify the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights (Recommended by Argentina)*

IRI: *partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo n'a ni ratifié ni adhéré au deuxième protocole du pacte international se rapportant aux droits civils et politiques

State of Togo response:

L'exposé des motifs est élaboré en mai 2014 et sera examiné par le gouvernement en conseil des ministres.

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°33: *Draft a concrete strategy to ensure that it will eventually submit all pending reports to treaty bodies (Recommended by Senegal)*

IRI: *fully implemented*

State of Togo response:

Dans le souci de permettre la soumission des rapports aux organes conventionnels, une stratégie a été élaborée consistant :

1. un inventaire exhaustif des rapports en retard (réalisé)
2. la mise en place d'un secrétariat permanent auprès de la Commission interministérielle de rédaction des rapports initiaux et périodiques (CIRR) (en cours).

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°34: *Improve its regularity in submitting reports to Treaty Bodies (Recommended by Niger)*

IRI: *not implemented*

GF2D+CTDDH response:

Des efforts ont été faits pour rattraper le retard dans la soumission des rapports. Certains rapports sont pendants comme le rapport sur la convention sur la discrimination raciale attendu en 2011, celui sur le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés attendu depuis 2007, celui sur la convention relative aux droits des personnes handicapées attendu en avril 2013.

State of Togo response:

Dans le souci de permettre la soumission des rapports aux organes conventionnels, une stratégie a été élaborée consistant :

1. un inventaire exhaustif des rapports en retard (réalisé)



2. la mise en place d'un secrétariat permanent auprès de la Commission interministérielle de rédaction des rapports initiaux et périodiques (CIRR) (en cours).

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°38: Pay attention to the recommendations made by the Human Rights Committee in 2011, on the legislative reforms to be adopted to guarantee legal equality between men and women, in particular the new Criminal Code, and the Code of the Person and Family (Recommended by Chile)*

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Suite aux recommandations du Comité des droits de l'homme en 2011, le Togo a adopté en 2012 un nouveau code des personnes et de la famille. L'avant projet du code pénal et du Code de procédure pénale a été adopté par le Gouvernement en mars 2014 et transmis au Parlement. Le processus est toujours en cours et dans le cadre de l'amélioration du secteur de la justice, les acteurs de la société civile et les partenaires ont interpellé les autorités togolaises sur la nécessité d'accélérer le processus.

State of Togo response:

Le projet de Code pénal a repris la définition de la discrimination telle que consacrée par l'article premier de la Convention sur toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, et consacre un chapitre aux discriminations à l'égard de la femme et à leurs sanctions.

Le code des personnes et de la famille de 2012 contient des dispositions suivantes visant à éliminer les discriminations à l'égard des femmes :

- l'âge du mariage identique pour l'homme et la femme ;
- les mêmes conditions d'accession à l'héritage pour l'homme et la femme;
- l'interdiction du lévirat et sororat ;
- le choix consensuel du domicile conjugal ;
- le droit du conjoint ou de la conjointe de refuser de se soumettre à des rites de deuil dégradants.

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°53: Consider the views of the Committee against Torture, according to which the existing provisions of the Code of Criminal Procedure relating to police custody do not provide for the notification of*

*rights or the presence of a lawyer, and that some people are held without charge or awaiting trial for several years (Recommended by Chile)*

*IRI: fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le projet du code pénal togolais est en cours d'étude par les différentes structures compétentes. Après son adoption en Conseil des Ministres, il revient actuellement à l'Assemblée Nationale de le voter.

State of Togo response:

Un atelier de validation de l'avant-projet du code de procédure pénale révisé s'est tenu en avril 2012 et a pris en compte les observations du comité contre la torture.

État de la mise en œuvre: Réalisé

*Recommendation n°92: In line with the Committee on the Rights of the Child recommendations regarding discrimination against vulnerable children, in particular girls and children with disabilities, envisage reviewing the legislation to guarantee the application of the non-discrimination principle (Recommended by Chile)*

*IRI: not implemented*

GF2D+CTDDH response:

Conformément aux recommandations faites par le Comité des droits de l'enfant au sujet de la discrimination à l'égard des enfants vulnérables, en particulier à l'égard des filles et à l'égard des enfants handicapés, le Togo s'est doté le 04 juin 2014 d'une politique nationale de l'action qui vise l'amélioration de la vie des personnes vulnérables.

AFPT response:

Le principe de la non-discrimination est réitéré dans l'article 5 du Code de l'Enfant. Le comité des Droits de l'enfant avait exprimé sa préoccupation par rapport à la persistance dans la société d'une discrimination à l'encontre des groupes vulnérables d'enfants, notamment les filles et les enfants handicapés. La parité fille –garçon dans l'éducation est devenue une réalité. Le taux actuel est de 0,9. Pour éviter la discrimination des enfants vulnérable l'Etat togolais a ramené l'école primaire gratuite pour permettre aux groupes vulnérables d'enfants d'aller à l'école. Mais la discrimination y existe toujours car le code de l'enfant n'est pas connu par la population si l'Etat pouvait traduire ce code d'enfant en langue nationale pour que toute la population puisse connaître le code de l'enfant.

State of Togo response:

Le Code de l'enfant adopté et promulgué en 2007 a intégré les principes de non-discrimination en son article 5.

État de la mise en œuvre: Réalisé

UNICEF response:

Non réalisé

Recommendation n°113: *Consider acceding to the optional Protocol to the Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women (Recommended by Brazil)*

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°114: *Ratify or accede to, where appropriate, the Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (Recommended by Uruguay)*

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°115: *Ratify the Optional Protocol to the Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women (Recommended by United Kingdom)*

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°116: *Ratify the Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (Recommended by Hungary)*

IRI: *not implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo n'a pas ratifié le Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

State of Togo response:

L'exposé des motifs de l'avant-projet de loi autorisant la ratification est soumis au gouvernement pour étude et adoption en Conseil des ministres.

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°117: *Pursue its efforts in order to complement its commitments towards the promotion and protection of human rights by ratifying the relevant international instruments and, in particular, the 1960 UNESCO Convention Against Discrimination in Education (Recommended by Moldova)*

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le 3 avril 2012, le Togo a déposé son instrument de ratification de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et du Protocole instituant une Commission de conciliation et



de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

State of Togo response:

La Convention a été ratifiée le 3 avril 2012.

État de la mise en œuvre: Réalisé

Recommendation n°118: *Ratify the UNESCO Convention Against Discrimination in Education* (Recommended by Hungary)

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo a ratifié la convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement le 03/04/2012

State of Togo response:

La Convention a été ratifiée le 3 avril 2012.

État de la mise en œuvre: Réalisé

Recommendation n°120: *Extend an open and standing invitation to all Special Procedures* (Recommended by Spain)

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°121: *Extend a standing invitation to all Special Procedures of the Human Rights Council* (Recommended by Uruguay)

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°122: *Consider extending a standing invitation to all Special Procedures of the Human Rights Council* (Recommended by Latvia)

IRI: *not implemented*

State of Togo response:

Les autorités togolaises sont disposées à étudier les demandes de visite des rapporteurs spéciaux au cas par cas.

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°136: *Get the reporting schedule with treaty bodies back on track* (Recommended by Togo)

IRI: *partially implemented*

State of Togo response:

Les instruments dont les Rapports ont été présentés aux organes de traités sont les suivants :

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (mars 2011);



- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) en mai 2013
  - Convention relative aux droits de l'enfant (janvier (2012)
  - Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (janvier 2012) ;
  - Convention contre la torture (CAT) en novembre 2012
  - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en octobre 2012
- État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°138: *Publicize the recommendations of the universal periodic review (Recommended by Togo)*

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo a organisé des ateliers de restitution des recommandations de l'EPU et élaboré un plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel (EPU).

State of Togo response:

Le gouvernement a organisé deux ateliers de restitution qui se sont tenus les 17- 18 et 20 janvier 2012 à l'intention, d'une part, des membres de la Commission interministérielle de rédaction des rapports initiaux et périodiques (CIRR) et des cadres du Ministère des droits de l'homme, et d'autre part, des organisations de la société civile, des institutions nationales, des médias et des agences onusiennes. Ces ateliers avaient pour but d'étudier les recommandations et de réfléchir à une stratégie d'actions pragmatiques et concrètes en vue de leur mise en œuvre.

Une émission - débat radiotélévisée a aussi été animée à ce propos par les ministres des droits de l'homme, de la justice et du travail en octobre 2012.  
État de la mise en œuvre: Réalisé

Recommendation n°139: *Strengthen the capacity for following up on recommendations made by treaty bodies and during the universal periodic review (Recommended by Togo)*

IRI: *fully implemented*

State of Togo response:

Un appui technique a été fourni par le Bureau du HCDH au Togo pour renforcer les capacités de l'État de s'acquitter de ses obligations en vertu de l'adhésion aux différentes conventions internationales sur les droits de



l'Homme et de présenter des rapports périodiques aux organes de traités (2012).

De plus, les recommandations issues des organes de traité ont été vulgarisées auprès des Ministères concernés. Il s'agit des recommandations du comité des droits de l'enfant, du comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le comité des droits socioéconomiques et culturels. En outre, des ateliers de vulgarisation des recommandations de l'EPU et d'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre ont été organisés.

État de la mise en œuvre: Réalisé

*Recommendation n°141: Ratify the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights (Recommended by Togo)*

*IRI: not implemented*

GF2D+CTDDH response:

Après la ratification du premier protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Togo prend du temps à ratifier le deuxième protocole facultatif adopté par l'Assemblée Générale des Nations unies en 1989.

State of Togo response:

L'exposé des motifs est élaboré en mai 2014 et sera examiné par le gouvernement en conseil des ministres.

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°144: Accede to the UNESCO Convention against Discrimination in Education (Recommended by Togo)*

*IRI: fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

L'Etat est dans l'ordre chronologique, le 98eme Etat à avoir déposé son instrument de ratification le 03/04/2012 pour la convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'Education

## Justice

*Recommendation n°11: Expedite actions on draft bills under consideration, aimed at modernizing its legal framework in order to strengthen citizens' guarantees in courts of law, remove provisions that conflict with*

*international commitments, reorganise the justice system to bring it closer to citizens and redefine the courts' jurisdictions and promote gender equality in access to electoral mandates, elected office and appointments to State institutions and Government departments (Recommended by Nigeria)*

IRI: *partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Les nouveaux codes pénal et de procédure pénale ne sont pas encore adoptés. Pour ce qui concerne l'égalité des sexes dans l'accès aux mandats électoraux, la loi 2013-004 portant modification du Code électoral a inséré dans le Code le principe de la parité homme/femme dans la composition des listes électorales pour les élections. (art 220). La caution demeure réduite de moitié pour les femmes (art225). Toutefois, l'article 2 nouveau du même code impose un délai pour l'application de la parité. Le nouvel article ne devait pas s'imposer aux élections législatives de juillet 2013.

State of Togo response:

Adoption de la loi n°2013-010 du 27 mai 2013 portant aide juridictionnelle en 2013.

Validation des projets de décrets d'application de la loi portant aide juridictionnelle.

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°22: Strengthen the Truth, Justice and Reconciliation Commission, as well as other institutions supporting democratic governance (Recommended by South Africa)*

IRI: -

GF2D+CTDDH response:

En Avril 2012, la CVJR a rendu son rapport final et a fait des recommandations au Gouvernement pour des reformes institutionnelles, notamment des reformes liées au respect des droits humains, la séparation de pouvoirs... La CVJR n'est plus fonctionnelle.

State of Togo response:

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a reçu l'appui nécessaire qui lui a permis de faire son travail en toute indépendance et impartialité. Elle a remis son rapport final assorti de 68 recommandations le 3 avril 2012 aux autorités. Ce rapport est publié.

État de la mise en œuvre: Réalisé





**Recommendation n°23: Complete the process for the establishment of a national preventive mechanism on torture (Recommended by Benin)**

*IRI: not implemented*

GF2D+CTDDH response:

La CNDH n'est pas encore opérationnelle en tant que mécanisme de prévention de la torture. Le processus législatif de modification de la loi organique de la CNDH est toujours en cours. Des formations sont organisées à l'endroit des membres pour leur permettre de jouer ce rôle. L'accent est également mis par les acteurs de la société civile sur la nécessité de doter la CNDH des moyens financiers nécessaires pour lui permettre de jouer le rôle de MNP.

State of Togo response:

Dans le cadre de la réforme de la CNDH, pour lui permettre d'abriter le Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP), un avant-projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique régissant l'institution a été validée au cours d'un atelier en juin 2013.

État de la mise en œuvre: En cours

**Recommendation n°26: Strengthen the process toward building the state with the rule of law and good governance for facilitating the political stability and sustainable social and economic development (Recommended by Viet Nam)**

*IRI: fully implemented*

GF2D+TD response:

Le dialogue entre les acteurs politiques concernant les réformes institutionnelles et constitutionnelles a repris. Les acteurs politiques ne sont pas arrivés à un consensus sur certains points jugés essentiels par l'opposition tel que le mandat présidentiel et le mode de scrutin. Le rapport d'étapes a été élaboré en l'absence des principaux partis de l'opposition.

State of Togo response:

En matière de bonne gouvernance, le gouvernement a institué au niveau de tous les ministères, un mécanisme de suivi des activités à travers des réunions stratégiques. Ce mécanisme vise à mettre tous les agents au même niveau d'information.

En 2012, le gouvernement a élaboré un manuel de procédure en matière de programmation des investissements et une stratégie nationale de suivi-évaluation. Il a été également mis en place un comité de suivi régional des actions financées par le budget d'investissement et un centre de renforcement des capacités des ressources humaines et de recherche.



Au niveau du renforcement de capacités en matière de marchés publics, il a été créé un centre de services chargé d'apporter des appuis conseils et d'assurer une formation continue des acteurs de la commande publique qui a assuré la formation de plus de 947 acteurs impliqués dans le processus de passation des marchés publics (2012-2013). Des modules de formation pour les acteurs du système de passation et de contrôle des marchés publics et délégation de service public (procédures de passation, contrôle et exécution des marchés publics et l'élaboration des dossiers d'appel d'offre et les avis à manifestation d'intérêt) ont été élaborés et mis en œuvre.

Pour ce qui est du renforcement des capacités en matière de contrôle, les actions suivantes ont été menées:

- élaboration d'une stratégie de formation assortie d'un plan d'action validé en juin 2013 ;
- formation de 600 agents sur les techniques de contrôle de la gestion axée sur les résultats (août 2012) ;
- formation des agents de la Direction du Contrôle Financier (DCF), de l'Inspection Générale des Finances (IGF), de l'inspection générale d'Etat (IGE) et de la Cour des comptes (CC) en audit des marchés publics (sept. 2013) ;
- prise en compte de l'augmentation des effectifs de la DCF et de l'IGF par la loi de finances 2014;
- renforcement des capacités de contrôle de l'Assemblée nationale (ressources humaines compétentes et ressources financières).

État de la mise en œuvre: Réalisé

En ce qui concerne la lutte contre la corruption et la fraude fiscale et douanière, il faut noter les actions suivantes:

- élaboration en 2012 d'un code d'éthique validé en janvier 2013 par le comité de pilotage des réformes ;
- opérationnalisation de l'inspection générale des finances et de la cour des comptes;
- mise en place de l'Office togolais des recettes (OTR) qui a démarré ses activités le vendredi 07 février 2014 ;
- formation sur le management au profit des cadres de l'administration publique en 2010, 2011 et 2012 dans le cadre du programme ATENS (plusieurs modules ont été développés, y compris celui de la corruption);
- organisation d'un atelier national sur la lutte contre la corruption des agents publics en relation avec le trafic de drogue au profit des acteurs de la justice (juin 2012) ;



- adhésion en juin 2011 à l'ITIE du Togo ;
- en 2012, le Togo est déclaré conforme avec label de référence et trophée de meilleure communication.

Recommendation n°48: *Pursue its efforts aimed at implementing the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, as well as its Optional Protocol (Recommended by Morocco)*

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Après la ratification de la convention des nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradant le 16 novembre 1987 et le Protocole facultatif s'y rapportant le 20 juillet 2010, le Togo a prohibé la torture et autres mauvais traitements dans sa constitution. Cependant, il prend du temps à définir la torture dans le code pénal et à ériger la torture en infraction pénale. Les réformes engagées, à cet effet, pour l'actualisation du code pénal se font toujours attendre.

State of Togo response:

Pour mettre en œuvre la Convention les actions suivantes ont été menées:

- Formation de 484 surveillants de prison en droits de l'Homme, y compris sur la prévention de la torture et les droits des détenus ;
- Instauration des clubs juridiques au sein des prisons civiles de Lomé, Aného, Atakpamé, Sokodé et Kara ;
- Intégration de la prévention de la torture dans les modules de formation des officiers de police judiciaire (OPJ) ;
- Traitement des plaintes par la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) qui diligente des enquêtes sanctionnées par un rapport ;
- Possibilité de saisir la Cour de justice de la CEDEAO en cas d'actes de torture.

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°49: *Take all necessary steps to ensure that torture and other inhumane and degrading treatment of civilians does not occur (Recommended by Sweden)*

IRI: *partially implemented*

RSF response:

En mars 2013, Zeus Aziadouvo, directeur du journal Liberté s'est vu la cible d'une procédure pénale suite à un article dénonçant un cas de tortures infligées par des gendarmes togolais. Les voix qui révèlent des actes de tortures de la part d'agents de l'Etat défendent l'intérêt public et ne



devraient dès lors pas être criminalisées ou réprimées. Le cas de Zeus Aziadouvo est un très mauvais signal envoyé par les autorités et participe par ailleurs à maintenir un climat d'impunité.

GF2D+CTDDH response:

Le Togo a émis la volonté de mettre en place certaines mesures qui pourraient contribuer à une meilleure prévention de la torture, dont le Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP). Cependant, on constate une lenteur dans leur mise en œuvre.

State of Togo response:

Plusieurs mesures ont été prises pour lutter contre la torture :

- formation de 30 officiers de police judiciaire (OPJ) provenant des 5 régions du pays sur les techniques d'interrogatoire des enfants auteurs ou victimes d'infractions (février 2012) ;
- campagne de sensibilisation sur la torture menée par la CNDH à Sokodé auprès des OPJ (2012);
- le principe de l'obligation d'une enquête systématique en cas de décès d'un prisonnier ou d'un gardé à vue est acquis ;
- introduction des modules sur les droits de l'homme et la lutte contre la torture dans les programmes de formation des OPJ et des surveillants de l'administration pénitentiaire ;
- introduction de la définition, incrimination et sanction de la torture dans le projet de code pénal.

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°50: Draw a plan of action against torture and ill-treatment with a view to their eradication, and bring to justice all suspected perpetrators of these acts (Recommended by Slovenia)*

*IRI: not implemented*

GF2D+CTDDH response:

Après l'Examen Périodique Universel (EPU), le gouvernement Togolais a adopté un Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations formulées à cet effet. Ce plan d'action prend en compte toutes les mesures prises par le Togo pour le respect des droits de l'Homme, au cours de la période 2012 – 2015.

State of Togo response:

État de la mise en œuvre: Non réalisé

*Recommendation n°51: Adopt and implement appropriate, efficient measures to prevent torture and other forms of ill-treatment, to ensure*

*prompt and credible investigations of all allegations of torture and ill-treatment, in particular deaths in custody, providing for redress and rehabilitation to victims (Recommended by Slovakia)*

**IRI: not implemented**

GF2D+CTDDH response:

Dans ses réformes pour le renforcement des droits de l'homme au Togo, le gouvernement a prévu la révision des attributions et des prérogatives de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) afin de lui permettre de s'autosaisir, de faire des investigations et de prévenir s'il y a lieu toutes les actions des agents de l'Exécutif qui seraient de nature à être considérées comme torture ou mauvais traitement; et d'autre part de renforcer les compétences, les moyens matériels et financiers de la CNDH. En ce sens, un avant-projet de révision de la loi organique de la CNDH a été validé en juin 2013 dans le cadre d'une initiative conjointe de la société civile togolaise en collaboration avec les acteurs gouvernementaux et des partenaires techniques et financiers à l'instar du HCDH. Cet avant-projet transmis au gouvernement togolais pour adoption et transmission à l'Assemblée Nationale, souffre de la lenteur de la part de ces acteurs publics.

State of Togo response:

Plusieurs mesures ont été prises pour lutter contre la torture :

- formation de 30 officiers de police judiciaire (OPJ) provenant des 5 régions du pays sur les techniques d'interrogatoire des enfants auteurs ou victimes d'infractions (février 2012) ;
- campagne de sensibilisation sur la torture menée par la CNDH à Sokodé auprès des OPJ (2012);
- le principe de l'obligation d'une enquête systématique en cas de décès d'un prisonnier ou d'un gardé à vue est acquis ;
- introduction des modules sur les droits de l'homme et la lutte contre la torture dans les programmes de formation des OPJ et des surveillants de l'administration pénitentiaire ;
- introduction de la définition, incrimination et sanction de la torture dans le projet de code pénal.

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°52: Adopt the draft revised criminal code, which defines and criminalizes torture (Recommended by Cape Verde)*

**IRI: not implemented**

GF2D+CTDDH response:

On constate une lenteur dans les réformes entreprises pour la révision du code pénal togolais, même si 4 mars 2014 le gouvernement togolais a



adopté en conseil des ministres l'avant-projet de code pénal disponible depuis plus d'un an; et transmis à l'Assemblée Nationale pour son vote.

State of Togo response:

Le projet de loi portant code pénal, qui définit et réprime la torture est soumis à l'Assemblée nationale pour étude et adoption.

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°54: *Pursue its efforts aimed at supplying food to detainees* (Recommended by Benin)

IRI: *partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le projet de code pénal a pris en compte les droits des détenus. Ces derniers bénéficient d'un traitement qui préserve la santé physique et mentale. Il urge d'adopter le Code pénal ainsi que le Code de procédure pénale.

State of Togo response:

Construction de la prison civile de Kpalimé d'une capacité de 200 détenus conforme aux normes et standards internationaux.

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°55: *Take the necessary steps to ensure that all persons in prison or detention centers are treated according to Togolese laws and international obligations* (Recommended by Norway)

IRI: *partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Un avant projet de loi portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National des Lieux de Privations des libertés (ONPL) au Togo est validé le 4 mars 2011 et transmis au gouvernement pour examen en conseil des ministres pour suivre le circuit normal des projet de loi en République Togolaise. Le processus est toujours en cours.

State of Togo response:

Afin d'améliorer le traitement des personnes privées de liberté ou en centres de détention, les mesures suivantes ont été prises :

- avec l'appui du PNUD, des audiences extraordinaires ont été organisées permettant le traitement de 407 dossiers dans trois villes, qui ont abouti à 198 libérations (2013) ;
- augmentation du budget de l'administration pénitentiaire de 16 à 30 millions, soit 87,5%, pour améliorer la santé des détenus ;



- une opération de salubrité d'une semaine accompagnée de soins gratuits à la prison civile de Lomé a été initiée par la Fondation Gnassingbé Eyadéma pour l'éducation et la santé (FOGES) (2012);
- création d'un groupe chargé de l'hygiène et de la salubrité dans les prisons civiles du pays ;
- opération de salubrité et de désinfection effectuée par le CICR en 2013 dans les prisons ;
- Mise en place d'un système de transformation de boues de vidange en biogaz utilisé pour la cuisson des aliments dans la prison civile de Lomé depuis le 8 mai 2014 avec l'appui financier du PNUD.

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°65: Increase efforts to convict and punish trafficking offenders, with sufficiently stringent penalties, under existing legislation and complete and enact draft legislation prohibiting the forced labour and forced prostitution of adults (Recommended by United States)*

*IRI: partially implemented*

State of Togo response:

Les articles 92-96 du code pénal répriment la prostitution forcée appelée « proxénétisme », il en va de même des articles 387-394 du code de l'enfant.

Jugements et condamnations :

- En 2012, 110 cas de traite d'enfants ont été signalés, 106 ont fait l'objet d'une enquête ayant débouché sur 80 poursuites et 69 condamnations.
- En 2013, 85 cas de traites ont été signalés, 81 ont fait l'objet d'une enquête ayant débouché sur 62 poursuites et 40 condamnations ;
- En 2013, 25 cas de violences sexuelles ont été signalés. Les dossiers sont actuellement à l'instruction en vue de leur jugement par la Cour d'Assises.

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

En cours

*Recommendation n°67: Continue the national programme for the modernization of the judicial system (Recommended by Iran)*

*IRI: partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le système juridique du Togo a bénéficié de 2006-2010 d'un Programme National de Modernisation Judiciaire (PNJM) qui lui a permis d'opérer des réformes. Pour que ces réformes se fassent en profondeur, il est nécessaire de poursuivre la modernisation de la justice togolaise. Le 19



février 2014, a été valide le document de la Politique Nationale de la Justice et son Plan d'Action (PNJ-PA).

State of Togo response:

Le programme a pris fin en août 2012. Au titre des acquis, il faut noter :

- la construction et l'équipement des Cours d'Appel de Lomé et de Kara ;
- la rénovation, l'extension et l'équipement des tribunaux d'Atakpamé et d'Aného;
- l'installation d'un système informatisé de délivrance des certificats de nationalité ;
- la création du centre de formation des professions de justice (CFPJ) : 42 magistrats et 40 greffiers ont été formés entre 2012 et 2013;
- la création du corps des surveillants de l'administration pénitentiaire ;
- la mise en place du logiciel de gestion des prisons ;
- l'équipement de la police scientifique ;
- la mise en ligne des textes législatifs et réglementaires ;
- la mise en place d'une médiathèque virtuelle ;
- la création de la direction de l'accès aux droits chargée de la vulgarisation des textes de loi auprès des citoyens, de la sensibilisation et de l'information sur les procédures judiciaires sur la base d'un ABC (en format de guide) des procédures judiciaires ;
- la vulgarisation du guide sur les droits des détenus ;
- la mise à disposition d'un de documents à l'intention de chaque magistrat.

Un document de politique sectorielle de la justice est en cours d'élaboration.

État de la mise en œuvre: Réalisé

*Recommendation n°93: Initiate a bill to reform of the Criminal Code in order to incorporate as soon as possible the criminalization of torture in line with the definition set forth in Article 1 of the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (Recommended by Mexico)*

*IRI: fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Un avant projet de loi relatif au nouveau code pénal tenant compte de la torture a été adopté le 04 mars 2014 en conseil des ministres et est introduite au niveau de l'assemblée nationale pour son adoption.

State of Togo response:

Le projet de loi portant code pénal, qui définit et réprime la torture est soumis à l'Assemblée nationale pour étude et adoption.



État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°94: *Take steps to combat impunity in alleged cases of torture and acts of violence related to the 2005 elections and to ensure that legal protection is guaranteed* (Recommended by Norway)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°95: *Investigate all allegations of torture, especially those made in the context of the process against Kpatcha Gnassingbé and his followers* (Recommended by Germany)

IRI: *fully implemented*

State of Togo response:

- Le gouvernement a mandaté la CNDH qui a diligenté une enquête dans la procédure engagée contre Kpatcha Gnassingbé et coaccusés et a formulé des recommandations;
- Suite à ces recommandations, 13 mesures ont été prises par le gouvernement parmi lesquelles la réforme de l'ANR et la réparation des dommages causés aux victimes ;
- En exécution de l'arrêt rendu par la cour de justice de la CEDEAO dans la même affaire, l'Etat a versé des dommages et intérêts d'un montant de 532 millions de francs CFA aux victimes ;
- Tous les cas de torture allégués et les actes de violences commis ont été examinés par la CVJR ;
- Les plaintes sont en cours d'instruction au niveau des juridictions.

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°96: *Ensure respect of the constitutional and legislative provisions regulating custody, compensate for the shortcomings in the texts, whenever necessary, ensure that conditions of arrest, custody and detention are respected and, provide the judiciary with the means to guarantee its independence* (Recommended by France)

IRI: *partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Ces mesures sont prises en compte dans le projet du code pénal et de la procédure pénale en cours d'adoption au Togo.

State of Togo response:

- Depuis février 2012, une interdiction est faite à l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) de procéder à des gardes à vue.
- 6 ateliers régionaux sur « le respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice », en vue de renforcer les capacités des



magistrats, des officiers de polices judiciaires ont été organisés du 11 octobre 2011 au 23 mars 2012 avec l'appui du HCDH.

- Entre 2012 et 2014, 23 unités de polices ont été créées à Lomé et à l'intérieur du pays.
- 144 nouveaux OPJ ont été formés et plus de 1000 fonctionnaires de polices recrutés sont actuellement en formation.
- une école de police conforme aux normes internationales est en construction avec l'appui financier de l'Union Européenne.
- Construction de la prison civile de Kpalimé d'une capacité de 200 détenus conforme aux normes et standards internationaux.

+

Depuis 2012, des efforts sont en train d'être déployés pour doter toutes les juridictions de matériels informatiques et initier le personnel à l'utilisation de ces outils.

Sur le plan de la formation continue, le centre de formation des professions de justice a formé, en 2012, 27 magistrats et 83 en 2013.

Pour ce qui est des nominations à des postes de responsabilité dans les tribunaux, elles sont faites en conseil des ministres sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature pour ce qui est des magistrats du siège, et sur proposition du Garde des sceaux pour ce qui est des magistrats du parquet. Les nominations sont faites en tenant compte du grade et de la compétence. Le Conseil supérieur de la magistrature présidé par le président de la Cour suprême est composé de 09 membres dont 07 magistrats.

Quant au principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif, il est consacré par l'article 113 de la Constitution. Le statut des magistrats a été révisé par la loi n°2013-007 du 25 février 2013 afin de permettre l'amélioration des conditions matérielles des magistrats.

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommandation n°97: Implement a strategy aimed at improving detention conditions by reducing prison overcrowding and ensuring that female detainees can be guarded by female correctional officers (Recommended by Canada)*

IRI: *partially implemented*

+



Recommendation n°99: *Take steps to ensure that female prisoners are guarded by female prison officers exclusively* (Recommended by Norway)

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°100: *Improve the detention conditions in prisons and modernize these detention facilities* (Recommended by Germany)

IRI: *partially implemented*

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°96]

Recommendation n°98: *Accelerate the adoption of a draft bill on alternative measures to detention as a solution to prison overcrowding* (Recommended by Benin)

IRI: *not implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo n'a pas adopté une loi de substitution à l'emprisonnement dans le cadre de la lutte contre la surpopulation carcérale

State of Togo response:

État de la mise en œuvre: Non réalisé

Recommendation n°101: *Include sale and abduction of children in the data collection system of the National Commission for the Care and Social Reintegration of Child Victims of Trafficking with a view to guarantee the operational continuity and effectiveness of the commitments undertaken through the cooperation agreements to combat trafficking in children* (Recommended by Mexico)

IRI: *not implemented*

State of Togo response:

Entre 2012 et 2013, les programmes mis en œuvre pour lutter contre la traite et le travail des enfants ont abouti :

- au retrait de 12 000 enfants victimes ou à risque ;
- à l'appui en activités génératrices de revenus (AGR) de 500 familles d'enfants victimes ou à risque.

Les données sur la vente et l'enlèvement d'enfants n'ont pas encore été intégrées dans le système de collecte de la Commission nationale. Toutefois, ces données sont prises en compte dans le système national de suivi sur la situation des enfants (tableau de bord des indicateurs).



Un avant-projet de loi sur la traite des personnes est en cours d'élaboration. Des dispositions particulières sur la traite des enfants sont cependant contenues dans le code de l'enfant.

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

En cours dans le système national de collecte des données.

*Recommendation n°103: Strengthen the judiciary by improving its functioning, capacity and in particular the election system of the courts and by promoting its full independence from the other State's powers and, proceed without delay to comprehensively implement the programme for the modernization of the judicial system (Recommended by Spain)*

*IRI: partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le renforcement du système judiciaire togolais est en cours, en particulier l'indépendance de la justice, l'accès à la justice, l'accès aux infrastructures et aux ressources nécessaires, et la lutte contre l'impunité.

State of Togo response:

Le programme a pris fin en août 2012. Au titre des acquis, il faut noter :

- la construction et l'équipement des Cours d'Appel de Lomé et de Kara ;
- la rénovation, l'extension et l'équipement des tribunaux d'Atakpamé et d'Aného;
- l'installation d'un système informatisé de délivrance des certificats de nationalité ;
- la création du centre de formation des professions de justice (CFPJ) : 42 magistrats et 40 greffiers ont été formés entre 2012 et 2013;
- la création du corps des surveillants de l'administration pénitentiaire ;
- la mise en place du logiciel de gestion des prisons ;
- l'équipement de la police scientifique ;
- la mise en ligne des textes législatifs et réglementaires ;
- la mise en place d'une médiathèque virtuelle ;
- la création de la direction de l'accès aux droits chargée de la vulgarisation des textes de loi auprès des citoyens, de la sensibilisation et de l'information sur les procédures judiciaires sur la base d'un ABC (en format de guide) des procédures judiciaires ;
- la vulgarisation du guide sur les droits des détenus ;
- la mise à disposition d'un de documents à l'intention de chaque magistrat.

Un document de politique sectorielle de la justice est en cours d'élaboration.



+

Depuis 2012, des efforts sont en train d'être déployés pour doter toutes les juridictions de matériels informatiques et initier le personnel à l'utilisation de ces outils.

Sur le plan de la formation continue, le centre de formation des professions de justice a formé, en 2012, 27 magistrats et 83 en 2013.

Pour ce qui est des nominations à des postes de responsabilité dans les tribunaux, elles sont faites en conseil des ministres sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature pour ce qui est des magistrats du siège, et sur proposition du Garde des sceaux pour ce qui est des magistrats du parquet. Les nominations sont faites en tenant compte du grade et de la compétence. Le Conseil supérieur de la magistrature présidé par le président de la Cour suprême est composé de 09 membres dont 07 magistrats.

Quant au principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif, il est consacré par l'article 113 de la Constitution. Le statut des magistrats a été révisé par la loi n°2013-007 du 25 février 2013 afin de permettre l'amélioration des conditions matérielles des magistrats.  
État de la mise en œuvre: Réalisé

Recommendation n°135: *Continue to promote good governance* (Recommended by Togo)

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo s'est doté d'un mécanisme africain d'évaluation par les paires (MAEP) en vue de promouvoir et de renforcer des normes élevées de gouvernances. Pour renforcer ce dispositif, il s'est doté d'une revue périodique d'autoévaluation de la politique de la gouvernance politique, de la gouvernance économique, de la gouvernance des entreprises et du développement socioéconomique. En 2013 le Togo s'est doté d'un ministère de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques

State of Togo response:

En matière de bonne gouvernance, le gouvernement a institué au niveau de tous les ministères, un mécanisme de suivi des activités à travers des réunions stratégiques. Ce mécanisme vise à mettre tous les agents au même niveau d'information.

État de la mise en œuvre: Réalisé



Recommendation n°140: *Continue to bring domestic legislation into line with international instruments* (Recommended by Togo)

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

La République Togolaise fait depuis quelques des efforts d'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux auxquels il est partie. A cet effet, la constitution togolaise oblige le gouvernement à rendre compatible la législation nationale aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifié par le Togo. Ainsi, le Togo a harmonisé ses dispositions légales de protection des droits de l'enfant avec les grands principes universellement reconnu par la Convention relative aux droits de l'enfants et les autres instruments juridiques internationaux auxquels le Togo a adhéré. De plus les parlementaires togolais membres du parlement de la CEDEAO ont pris part en 2009 à des ateliers visant l'harmonisation des instruments internationaux et régionaux de contrôle des armes légères et de petits calibres avec les législations nationales

State of Togo response:

Dans le cadre de l'harmonisation de la législation avec les instruments internationaux, la loi n°2012-014 portant Code des personnes et de la famille a été adoptée et promulguée le 06 juillet 2012. A également été adoptée la loi n°2013-010 du 27 mai 2013 portant aide juridictionnelle en 2013. Les efforts se poursuivent pour l'adoption du code pénal et du code de procédure pénale.

État de la mise en œuvre: En cours

## Women & Children

Recommendation n°10: *Strengthen efforts to fulfil its obligations under the Convention on the Rights of the Child* (Recommended by Australia)

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

La politique nationale de protection de l'enfant approuvée depuis 2008 n'est toujours pas adoptée. Une politique nationale de protection sociale a été validée en 2012. Avec l'appui des partenaires, en l'occurrence l'UNICEF, des résultats améliorant la situation sanitaire des enfants ont été obtenus. Ainsi, en fin 2012, 81% des enfants de moins de 5 ans dorment sous mousquetaires. La proportion des structures de santé offrant des services de Prévention de la Transmission du VIH de la mère à l'enfant est passée de 5% en 2007 à 64% en 2012.



State of Togo response:

Pour s'acquitter des obligations découlant de la Convention sur les droits de l'enfant, des actions de renforcement de capacités des OPJ, magistrats, avocats, notaires et professionnels de la santé ont été menées pour la mise en œuvre du code de l'enfant (2011-2013). Voir [la réponse à la recommandation n°66].

Pour assurer un meilleur respect des droits de l'enfant, des efforts ont été poursuivis en vue d'encourager l'enregistrement systématique des naissances. Ainsi l'analyse des goulots d'étranglement suivie de la mise en œuvre des plans opérationnels ont induit une augmentation du taux d'enregistrement, notamment dans deux préfectures, comme suit :

- Préfecture de l'Oti de 11,1% à 77,1% en 2013.
- Préfecture de la Kozah, 13% à 39,37% en 2013.

Le processus sera progressivement étendu aux autres préfectures.

État de la mise en œuvre: Réalisé

UNICEF response:

Des actions sont menées mais aucun texte d'application du code de l'enfant n'a été pris.

*Recommendation n°12: Amend its domestic legislation relating to the rights of women, children and persons with disabilities, in line with its international obligations (Recommended by United Kingdom)*

*IRI: partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Dans ce domaine, seul le Code des Personnes et de la Famille révisé a été adopté. Certaines dispositions discriminatoires aux femmes ont été révisées pour les rendre conformes aux instruments internationaux en matière de droits des femmes. Toutefois, des dispositions discriminatoires persistent. Le mari demeure le chef de famille, la polygamie est toujours maintenue dans le Code.

State of Togo response:

Les lois portant code des personnes et de la famille (loi n° 2012-014 du 06 juillet 2012) et code de l'enfant (loi n° 2007-017 du 06 juillet 2007) ont été modifiées conformément aux obligations internationales en ce qui concerne les enfants et les femmes.

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

Pas encore réalisé

Recommendation n°24: *Take all necessary measures to establish a national committee on the rights of the child at the earliest possible date (Recommended by Hungary)*

IRI: *partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo s'est doté d'un code de l'enfant depuis juillet 2007 dans lequel le Comité National des Droits des Enfants est prévu par les articles 452 et suivants du code de l'Enfant pour assurer la coordination des activités de protection des droits de l'Enfant. Ces dispositions lui ont dévolu des missions essentielles mais à ce jour, le Comité n'est pas mis en place.

State of Togo response:

L'avant-projet de décret portant création du comité national des droits de l'enfant prévu par le code de l'enfant adopté en 2007 est en cours de rédaction par un comité composé des représentants des ministères, des OSC et des partenaires techniques et Financiers.

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

En cours: existence d'un avant-projet de décret portant création du comité national des droits de l'enfant.

Recommendation n°28: *Adopt the text on national policy to protect children, completed in 2008, and intensify the fight against trafficking in children and labour affecting children (Recommended by Cape Verde)*

IRI: *not implemented*

GF2D+CTDDH response:

La Politique Nationale de Protection de l'Enfant et son Plan Stratégique 2009-2012 validés en 2008 après un processus d'élaboration participatif [n'est pas à ce jour adoptée] par le gouvernement. De ce fait, il y a une absence de cadre programmatique pour le gouvernement et la société civile devant leur permettre de relever les défis consensuellement identifiés.

State of Togo response:

[Continuer à lutter contre la traite et le travail des enfants:]

Entre 2012 et 2013, les programmes mis en œuvre pour lutter contre la traite et le travail des enfants ont abouti :

- au retrait de 12 000 enfants victimes ou à risque ;





- à l'appui en activités génératrices de revenus (AGR) de 500 familles d'enfants victimes ou à risque.

Les données sur la vente et l'enlèvement d'enfants n'ont pas encore été intégrées dans le système de collecte de la Commission nationale. Toutefois, ces données sont prises en compte dans le système national de suivi sur la situation des enfants (tableau de bord des indicateurs).

Un avant-projet de loi sur la traite des personnes est en cours d'élaboration. Des dispositions particulières sur la traite des enfants sont cependant contenues dans le code de l'enfant.

État de la mise en œuvre: En cours

+

[Adopter le texte relatif à la politique nationale de protection de l'enfance dont la rédaction a été achevée en 2008:]

État de la mise en œuvre: Non réalisé

UNICEF response:

Non encore réalisée.

Recommendation n°29: *Develop a national plan of action for the implementation of children's rights and to adopt a holistic child rights approach* (Recommended by *Iran*)

IRI: *not implemented*

GF2D+CTDDH response:

[Voir la réponse à la recommandation n°28]

State of Togo response:

État de la mise en œuvre: Non réalisé.

UNICEF response:

En cours: une analyse des systèmes de protection de l'enfant a été réalisée et ses résultats alimentent une réflexion nationale sur le système de protection de l'enfant adapté pour le Togo ainsi que la définition d'un nouveau cadre stratégique de la protection de l'enfant.

Recommendation n°30: *Adopt appropriate measures for the protection of women* (Recommended by *Bahrain*)

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

L'Etat Togolais a adopté le 19 janvier 2011 une politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre. Cette politique s'appuie sur les textes de lois



tels que la Constitution qui interdit toute forme de discrimination à l'endroit de la femme et les engagements internationaux pris par le TOGO en matière des droits des femmes. La stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes adoptée en 2008 a été actualisée en 2012 et comprend trois axes stratégiques relatif au renforcement de la position sociale et économique de la femme, la prévention des VBG et le renforcement des capacités de prise en charge des VBG.

State of Togo response:

Voir les recommandations suivantes. n°s [40] (République de Moldova); [41] (Australie) ; [43] (Uruguay) ; [44] (Argentine).

Etat de mise en œuvre: En cours

Recommendation n°35: *Accelerate its programme to eliminate discrimination against women* (Recommended by *Democratic Republic of Congo*)

IRI: *fully implemented*

State of Togo response:

La politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre adoptée en janvier 2011 a pour but de promouvoir l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement.

Elle a été suivie par l'élaboration d'un document de cadre de dépenses à moyen terme pour financer les programmes genre.

Des cellules genres ont été mises en place dans tous les départements ministériels et les membres formés pour la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et plans de travail annuels.

Afin de contribuer à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, des ateliers de formation et de sensibilisation auprès des préfets, chefs traditionnels, autorités religieuses, propriétaires terriens et autres acteurs clés des collectivités locales sur le genre et l'accès des femmes à la terre (janvier 2014 – Préfectures d'Agou et de Kloto).

De 2011 à 2014 : l'organisation des ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités de 895 acteurs notamment les préfets, les chefs traditionnels, autorités religieuses, les organisations de la société civile, les comités de développement à la base dans les cinq régions et Lomé commune.

État de la mise en œuvre: Réalisé

Recommendation n°36: *Take policies and legal measures to ensure equality between men and women (Recommended by Brazil)*

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

[Voir la réponse à la recommandation n°30]

State of Togo response:

Le projet de Code pénal a repris la définition de la discrimination telle que consacrée par l'article premier de la Convention sur toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, et consacre un chapitre aux discriminations à l'égard de la femme et à leurs sanctions.

Le code des personnes et de la famille de 2012 contient des dispositions suivantes visant à éliminer les discriminations à l'égard des femmes :

- l'âge du mariage identique pour l'homme et la femme ;
- les mêmes conditions d'accession à l'héritage pour l'homme et la femme;
- l'interdiction du lévirat et sororat ;
- le choix consensuel du domicile conjugal ;
- le droit du conjoint ou de la conjointe de refuser de se soumettre à des rites de deuil dégradants.

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°37: *Adopt and implement efficient measures with a view to eliminate the discrimination against women, including pursuing appropriate public awareness-raising campaigns against the customary social stereotypes (Recommended by Slovakia)*

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

L'Etat Togolais a adopté le 19 janvier 2011 une politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre. Cette politique s'appuie sur les textes de lois tels que la Constitution qui interdit toute forme de discrimination à l'endroit de la femme et les engagements internationaux pris par le TOGO en matière des droits des femmes. La stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes adoptée en 2008 a été actualisée en 2012 et comprend trois axes stratégiques relatif au renforcement de la position sociale et économique de la femme, la prévention des VBG et le renforcement des capacités de prise en charge des VBG. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, les actions sont menées par les acteurs étatiques et non étatiques en vue de renforcer les centres d'aide et d'assistance juridique pour les victimes de violence, de renforcer la capacité des acteurs menant les campagnes de sensibilisation et travaillant



dans le domaine de la prise en charge des victimes de violence. Le grand défi demeure cependant la mise en œuvre effective de ces politiques et la vulgarisation des textes de lois.

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°35]

+

Suite à l'adoption de la loi interdisant les mutilations génitales féminines et aux campagnes de sensibilisation, les mutilations génitales féminines ont sensiblement régressé : leur taux de prévalence est passé de 12% en 1996 à 2% en 2012.

Voir recommandations [40] (République de Moldova), [41] (Australie), [43] (Uruguay); [44] (Argentine), [43] (Uruguay).

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°39: Increase efforts to incorporate into domestic law international legal norms aimed at eliminating cultural or traditional gender-based discrimination, as indicated in the national report (Recommended by Niger)*

*IRI: not implemented*

GF2D+CTDDH response:

Dans le cadre du programme de modernisation de la justice au TOGO, des efforts en matière d'harmonisation des textes juridiques nationaux avec les instruments internationaux auxquels le Togo est partie, ont été faits. Toutefois, le processus de révision des textes de lois est très lent. Le Code des personnes et de la famille est beaucoup plus conformé aux standards internationaux malgré la subsistance des dispositions discriminatoires telles que la polygamie, l'institution du mari chef de famille.

State of Togo response:

Voir les recommandations [n°36] (Brésil), [n°38] (Chili).

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

Non réalisé

*Recommendation n°40: Take measures to amend or to eliminate cultural or traditional customs and practices, which discriminate against women (Recommended by Moldova)*

*IRI: fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Dans le souci d'éliminer les coutumes et pratiques culturelles ou traditionnelles discriminatoires à l'égard des femmes; le gouvernement togolais en accord avec la fédération nationale des cultes Vodou du Togo et des Organisations de la Société Civile (OSC) ont entrepris des démarches pour arriver en juin 2013 à une déclaration des chefs traditionnels et religieux à travers laquelle ils s'engagent à lutter contre les pratiques sociales et culturelles néfastes aux enfants surtout les filles.

AFPT response:

[...] En Août 2013, l'Etat togolais a voté et adopté et mis en vigueur la loi donnant accès à la terre aux femmes togolaises. Au gouvernement aujourd'hui plusieurs femmes togolaises ont occupées des postes ministériels, comme à l'Assemblée Nationale. Au Togo les femmes occupent des postes de Directrice, Inspectrice, DG, Docteur ...etc. [...]

State of Togo response:

Le nouveau code des personnes et de la famille adopté en 2012 a éliminé plusieurs dispositions discriminatoires à l'égard des femmes (tels que l'interdiction du lévirat et du sororat).

Le Togo a également promulgué la loi n° 98-016 du 17 novembre 1998 interdisant les mutilations génitales féminines. Leur taux de prévalence étant passé de 12% en 1996 à 2% en 2012.

Sur le mariage précoce, selon l'enquête MICS 4, le taux de mariage précoce est passé de 16% en 2006 à 11% en 2012.

A titre d'exemples parmi les mesures prises pour modifier les pratiques :

- des exciseuses ont signé, en décembre 2012, à Sokodé un pacte d'abandon de la pratique ;
- au cours de la fête de l'abandon de l'excision à Sokodé, 300 femmes se sont engagées pour se départir de leurs instruments d'excision et à dénoncer les cas clandestins. Ces exciseuses ont été initiées aux activités génératrices de revenus.

Etat de mise en œuvre: Réalisé

UNICEF response:

En cours : Un dialogue a été engagé avec les chefs traditionnels et les chefs religieux et a abouti à la déclaration dite de Notse qui porte en 7 points l'engagement de ces leaders communautaires à œuvrer pour inter la protection de l'enfant dans les pratiques sociales et culturelles pouvant

porter préjudice à l'enfant. Une stratégie nationale de communication adressant ces pratiques a été élaborée et doit être mise en œuvre.

*Recommendation n°41: Strengthen efforts to fulfil its obligations under the Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women, including by adopting and implementing legislation prohibiting female genital mutilation (Recommended by Australia)*

*IRI: partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Grâce à la loi N°98-016 du 17 novembre 1998 portant répression des mutilations génitales féminines, elles ont sensiblement régressé, leur taux de prévalence étant passé de 12% en 1996 à 2% en 2012. L'actualisation de la stratégie nationale adoptée en 2008 pour lutter contre les violences faites aux femmes favorise l'intensification de sensibilisation dans l'optique de l'élimination des coutumes et pratiques culturelles ou traditionnelles discriminatoires à l'égard des femmes.

AFPT response:

Au Togo, il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été mené à l'endroit des femmes togolaises pour qu'elles ne soient plus discriminer en renforçant la capacité de la population et le ministère de la promotion des femmes au Togo aussi prônent pour la non- discrimination des femmes et les mutilations génitales féminines, avec toutes ses mesures prises à l'endroit des femmes, les femmes vivant avec le VIH/SIDA subissent des formes de discrimination dans des hôpitaux ou les médecins ne les servent pas à temps même certaines perdent la vie à causes du retard pris pour s'occuper d'elles. Les micros finances refusent d'octroyer le crédit à des femmes vivant avec le VIH/SIDA.

State of Togo response:

Afin de contribuer à une meilleure connaissance des obligations découlant de la Convention, un atelier de vulgarisation sur les recommandations issues de la présentation des 6e et 7e rapports périodiques au Comité de la CEDEF, a été organisé en juin 2013. Cet atelier a ciblé : 181 participants représentant les cellules « genre » des ministères, les préfets, les chefs religieux et les chefs traditionnels des cinq régions et Lomé commune.

Des ateliers de vulgarisation sur les recommandations issues des 6ème et 7ème rapports de la CEDEF sont organisés dans les régions des savanes, de la Kara et Centrale du 14-23 mai 2014.

État de la mise en œuvre: En cours

+



[Voir la réponse à la recommandation n°40]

UNICEF response:

Réalisé mais des actions sont toujours en cours pour l'élimination du phénomène.

*Recommendation n°42: Develop policies and actions aimed at modifying or eliminating customs and practices that promote violence and/or discrimination against women, covering family, marital, social and working areas (Recommended by Mexico)*

IRI: *partially implemented*

State of Togo response:

La stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) a été validée en septembre 2012. Elle vise la réduction des inégalités socio-culturelles et économiques au sein des familles et dans la société, l'instauration d'un environnement juridique et institutionnel favorable à la non-violence, et prévoit la prise en compte des données statistiques des violences au niveau national.

De plus, les mesures suivantes ont été prises :

- Intégration de la prévention de la violence dans les politiques sociales et éducatives ;
- sensibilisation sur les violences basées sur le genre au profit des représentants des confessions religieuses, des chefs traditionnels, des OSC et des cadres du Ministère de l'Action Sociale et de la Protection de la Femme en Nov. 2013.

Etat de mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

Non réalisé

*Recommendation n°43: Adopt all necessary measures to eradicate and eliminate practices and customs that discriminate against women, in particular forced and early marriage, discriminatory practices in the area of widowhood, the levirate, slavery and female genital mutilation. At the same time, develop awareness and education programmes on the harmful effects of such practices (Recommended by Uruguay)*

IRI: *partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

L'article 411 du nouveau code des personnes et de la famille reconnaît au conjoint survivant, en l'occurrence la veuve le droit de refuser de se soumettre à des rites de deuil dégradants ou de nature à porter atteinte à



sa dignité, à son intégrité corporelle, morale, psychologique ou à sa délicatesse. Ce refus n'est plus considéré comme une cause constitutive d'indignité successorale même si la coutume s'applique à la succession du défunt. Sont notamment interdits, le lévirat, le sororat et l'enferment inhumain dégradant. En matière de mariage, le consentement personnel des époux est exigé, même s'ils sont mineurs. L'âge du mariage a été harmonisé pour l'homme et la femme à 18 ans.

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°40]

UNICEF response:

En cours à travers la déclaration des chefs traditionnels et la stratégie nationale de communication pour la protection des enfants contre les pratiques culturelles néfastes.

*Recommendation n°44: Deepen the efforts, including through international cooperation, aimed at eradicating all practices that violate the rights of women, with a particular emphasis on female genital mutilation and any form of gender based violence, and continue to implement measures, which tend to provide the legal recognition of civil, political, economic and social rights among women and men (Recommended by Argentina)*

*IRI: partially implemented*

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°40]

*Recommendation n°47: Take appropriate measures to better protect vulnerable groups such as older persons, women and children (Recommended by Djibouti)*

*IRI: fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo vient de disposer désormais d'une politique nationale de l'action sociale. Ce document prend en compte la protection de l'enfant, la lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté, le renforcement des capacités du Ministère en charge de l'action sociale, la lutte contre les aléas naturels et anthropiques. À terme, ce document vise surtout l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables.

AFPT response:

Le Togo est en train de faire beaucoup d'effort pour protéger les groupes vulnérables en créant des infrastructures dans les milieux ruraux c'est-à-dire les écoles pour les enfants qui se déplaçaient des kilomètres pour aller à l'école et les hôpitaux et mettre en place des puits pour les offrir de l'eau





potable. L'Etat togolais accorde aux couches vulnérables le Fonds National de la Finance Inclusive pour aider les femmes et les jeunes dans tout le pays d'entreprendre une activité génératrice de revenue. L'éducation primaire pour tous, l'amélioration de la santé maternelle et le combat contre le VIH/SIDA par l'Etat et les organisations de la société civile. Mais l'état doit en faire plus pour des personnes âgées qui ne sont pas impliquées dans les affaires publiques du pays. L'état doit mettre en place des infrastructures de loisir pour des personnes âgées et mettre en place des maisons de retraite pour des personnes âgées.

#### State of Togo response:

En vue d'améliorer la protection des groupes vulnérables, les mesures suivantes ont été prises :

- élaboration d'une Stratégie nationale de protection sociale des groupes vulnérables assortie d'un plan d'action en 2013;
- démarrage du Fonds national de finance inclusif permettant aux populations vulnérables d'avoir accès au financement (janvier 2014). Pour l'année 2014, il est prévu un crédit de 900'000'000 de FCFA;
- validation de la stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées au Togo et de son plan opérationnel 2013-2015 en mars 2013 ;
- mise en place d'un système centralisé de détection et de référencement des enfants vulnérables et victimes de maltraitance par le gouvernement avec l'aide de plusieurs institutions telles que Terre des hommes, l'Unicef, Plan Togo, des ONG nationales, et même des entreprises privées ;
- inclusion des droits de l'enfant dans les programmes de formation de la police et de la gendarmerie par arrêté ;
- renforcement des capacités des ministères pour la sensibilisation des populations vulnérables, notamment les personnes âgées, à leurs droits.

Etat de mise en œuvre: En cours

#### UNICEF response:

En cours: Un document de politique nationale de protection sociale ainsi qu'une stratégie nationale et son plan d'action budgétisé a été élaboré et validé. Le document de politique est soumis au gouvernement pour adoption. Plusieurs programmes de filets sociaux sont en cours dont notamment le projet pilote de transferts monétaires initié dans les deux régions les plus pauvres du nord du pays et qui cible les femmes enceintes, les enfants de 0 - 24 mois et les enfants de 0-59 mois malnutris.

*Recommendation n°56: Adopt the draft bill on the criminal code, which includes and sanctions gender-based violence (Recommended by Algeria)*

*IRI: not implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le gouvernement togolais a adopté le 4 mars 2014 le projet de code pénal en conseil des ministres et transmis à l'Assemblée Nationale pour son vote. Le processus est en cours et plusieurs acteurs nationaux et les partenaires dont le HCDH interpellent l'Etat sur la nécessité d'accélérer le processus.

State of Togo response:

État de la mise en œuvre: Non réalisé

UNICEF response:

En cours

*Recommendation n°57: Conduct appropriate public awareness-raising campaigns with a view to eliminate female genital mutilation and other harmful traditional practices (Recommended by Slovakia)*

*IRI: fully implemented*

State of Togo response:

Suite à l'adoption de la loi interdisant les mutilations génitales féminines et aux campagnes de sensibilisation, les mutilations génitales féminines ont sensiblement régressé : leur taux de prévalence est passé de 12% en 1996 à 2% en 2012.

Voir recommandations [n°40] (République de Moldova), [n°41] (Australie), [n°43] (Uruguay); [n°44] (Argentine), [...].

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

Engagement solennel des chefs religieux et prêtres vodous du Togo à travers la déclaration de Notsé et élaboration de la stratégie de communication pour la protection des enfants contre les pratiques culturelles néfastes.

*Recommendation n°58: Adopt a law prohibiting domestic violence and adopt the necessary measures to ensure its implementation, including inter alia through an information and awareness-raising campaign amongst the population (Recommended by Canada)*

*IRI: not implemented*

+

Recommendation n°59: *Take necessary measures to effectively combat violence against women and girls and enact legislation on domestic violence* (Recommended by *Moldova*)

IRI: *not implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le processus d'adoption du nouveau code pénal prévoyant des dispositions réprimant les violences sous toutes ses formes est en cours.

State of Togo response:

En vue de contribuer à la lutte contre la violence faite aux femmes, les mesures suivantes ont été prises :

- plus de 10,000 élèves, apprentis, patrons et enseignants ont été sensibilisés sur le harcèlement sexuel et le viol dans les cinq chefs-lieux des régions du Togo dans le cadre de 16 jours de campagne annuelle contre les violences faites aux femmes (décembre 2013) ;
- une formation de 31 responsables des centres d'écoute sur la prise en charge psychologique des victimes de violences basées sur le genre s'est tenue du 1er au 5 octobre 2012 à Kara.

Voir aussi la recommandation [n°42] (Mexique).

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

Non encore réalisé

Recommendation n°60: *Complete necessary legislative reforms towards the criminalization of domestic violence* (Recommended by *Slovakia*)

IRI: *not implemented*

GF2D+CTDDH response:

Les réformes législatives nécessaires pour ériger la violence au foyer en infraction pénale au Togo ne sont pas encore effectives. Au Togo, la violence au foyer est traitée comme un délit ordinaire en ce sens que le Code pénal ne prévoit aucune disposition qui traite spécifiquement du sujet. Selon le rapport OMCT en 2011, la sanction applicable à l'auteur d'une violence faite à une femme ne diffère pas de celle qui s'applique à l'auteur du même type de violence commise sur un homme. La législation togolaise ne met aucune différence entre le viol conjugal et le viol, c'est ce qui fait d'ailleurs qu'on ne parle nulle part dans les lois de viol conjugal. Le projet de révision du Code pénal prend en compte ces questions. Il convient d'accélérer son adoption.



State of Togo response:

Les dispositions du code pénal répriment le harcèlement sexuel et les violences conjugales.

En 2012, 263 femmes victimes de ces violences ont été prises en charge et les auteurs des violences ont été sanctionnés.

Voir [les recommandations n°42, n°58 et n°59] ; harmonisation de la législation avec les instruments (EV).

La loi portant code des personnes et de la famille a été adoptée et promulguée le 06 juillet 2012.

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

Pas encore réalisé

*Recommendation n°61: Speed up legislative reforms to make acts of violence against women such as domestic violence and marital rape offenses under the criminal code (Recommended by Brazil)*

*IRI: not implemented*

GF2D+CTDDH response:

Des dispositions pour protéger les femmes contre les violences, notamment les violences au sein des foyers sont intégrées dans le nouveau Code Pénal dont la procédure d'adoption est en cours.

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°60]

*Recommendation n°62: Adopt the revised Persons and Family Code, criminalize domestic violence and intensify the fight against traditional practices, which discriminate against women or are detrimental to them (Recommended by Cape Verde)*

*IRI: partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le code des personnes et de la famille révisé a été adopté et le code pénal en cours d'adoption.

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°60]

**Recommendation n°63: *Take additional measures to prevent and combat trafficking in women in an appropriate way* (Recommended by *Moldova*)**

**IRI: *not implemented***

GF2D+CTDDH response:

Le Code des Enfants au Togo incrimine la traite des enfants incluant les filles. Toutefois aucune mesure législative n'est encore prise concernant la traite des femmes spécifiquement.

State of Togo response:

Un Fonds de solidarité prioritaire, avec l'appui de la France, a été mis en place sur la traite des êtres humains dans le Golfe de Guinée.

Pour prévenir et combattre la traite des femmes, un projet de loi sur la traite des personnes est également en cours d'élaboration.

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

Non encore réalisé

**Recommendation n°64: *Continue to effectively fight against child trafficking and access to education of children with disabilities, and especially girls* (Recommended by *Turkey*)**

**IRI: *partially implemented***

State of Togo response:

Entre 2012 et 2013, les programmes mis en œuvre pour lutter contre la traite et le travail des enfants ont abouti :

- au retrait de 12 000 enfants victimes ou à risque ;
- à l'appui en activités génératrices de revenus (AGR) de 500 familles d'enfants victimes ou à risque.

Les données sur la vente et l'enlèvement d'enfants n'ont pas encore été intégrées dans le système de collecte de la Commission nationale. Toutefois, ces données sont prises en compte dans le système national de suivi sur la situation des enfants (tableau de bord des indicateurs).

Un avant-projet de loi sur la traite des personnes est en cours d'élaboration. Des dispositions particulières sur la traite des enfants sont cependant contenues dans le code de l'enfant.

État de la mise en œuvre: En cours

+

Les mesures suivantes ont été prises pour la promotion de l'éducation inclusive :

- formations spécialisées pour les enseignants afin d'améliorer la gestion et l'intégration des enfants handicapés dans toutes les régions;
- subvention accordée par le gouvernement en 2012, aux ONG et associations notamment la Fédération togolaise des associations des personnes handicapées (FETAPH) pour entreprendre des campagnes de sensibilisation sur les droits des personnes handicapées

État de la mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

En cours: l'éducation inclusive est pratique dans deux régions pilotes de Kara et Savanes.

*Recommendation n°66: Adopt all necessary measures to eradicate child abuse, labour and sexual exploitation of children, as well as violence against children, paying particular attention to cases of children who are killed because they were born with disabilities, malformation, without pigmentation or because their mother died during childbirth (Recommended by Uruguay)*

*IRI: fully implemented*

State of Togo response:

Plusieurs mesures ont été prises pour lutter contre la violence à l'égard des enfants :

- création d'un conseil consultatif des enfants au niveau central, régional et préfectoral pour promouvoir la participation des enfants à la lutte contre la violence à leur égard;
- création d'un dispositif d'alerte précoce « Allo 1011 », en 2009, qui permet aux enfants et à toute personne d'appeler gratuitement pour dénoncer des cas de violence et d'assurer la prise en charge des enfants victimes de violence dans un centre d'accueil depuis 2011.

Renforcement de capacités des acteurs intervenant auprès des enfants :

- 25 surveillants de prison ont été formés sur la lutte contre la violence et la protection des enfants privés de liberté (décembre 2013) ;
- arrêté n°0235/MSPC-CAB du 8 novembre 2013 portant intégration d'un cours obligatoire et permanent en matière de droit et protection de l'enfant dans les curricula de formation de la gendarmerie et de la police nationales ; (540 officiers de police judiciaire ont été formés dans toutes les régions de 2011- 2013) ;
- 273 enseignants et chefs d'établissement de 29 établissements scolaires et 33 inspecteurs de l'enseignement secondaire ont été



- renforcés sur les alternatives à la violence dans les écoles dans les régions Maritime, Plateaux et Kara en 2013 ;
- 160 professionnels de la santé des régions Maritime, Plateaux, Centrale et de la commune de Lomé ont été formés aux droits de l'enfant en général et en particulier la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation sexuels entre 2012 et 2013;
  - 560 travailleurs sociaux sur toute l'étendue du territoire ont été formés sur les droits et la protection des enfants notamment la prise charge des enfants auteurs et victimes entre 2011 et 2013 ;
  - 201 agents communautaires de protection des enfants ont été formés et équipés pour sensibiliser les familles dans les régions des savanes et de la Kara en 2013.

#### Protection d'enfants victimes :

Financement du projet de lutte contre le travail des enfants par l'éducation (CECLET) qui a permis de retirer 100 filles victimes et de les réinsérer (2012-2013);

#### Actions préventives :

- un système d'observation, de contrôle et de suivi du travail et de l'exploitation sexuelle des enfants a été mis en place au niveau régional, préfectoral et communautaire permettant d'effectuer une surveillance dans les zones à haut risque. Ce système a aussi un mandat de mener des actions de sensibilisation en vue de prévenir l'exploitation des enfants (2013) ;
- élaboration d'un programme de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants auprès des exploitants d'hôtels, de motels, d'auberges et de maisons closes;
- engagement des chefs religieux et traditionnels dans la déclaration de Notsè, à lutter contre l'infanticide des enfants qui naissent avec un handicap et le phénomène des enfants dits sorciers ;
- réalisation d'une étude dénommée « Enquête nationale sur l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants de 08 à 17 ans » en 2013 ;
- réalisation d'une étude en 2012 sur les pratiques sociales préjudiciables aux enfants (infanticide, mariage précoce, MGF) et élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation auprès des leaders traditionnels et religieux (avril-juin 2013).

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°68: Speed up the adoption process of the draft bill setting up a 30 per cent quota for the representation of women in decision-making bodies (Recommended by Algeria)*

*IRI: not implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le projet de lois sur la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision valide n'a pas été adopté.

State of Togo response:

État de la mise en œuvre: Non réalisé

*Recommendation n°74: Review the current maternity health care policies and introduce the necessary changes to ensure access to medical facilities for pregnant women throughout the country (Recommended by Norway)*

*IRI: fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

A travers la SCAPE les ambitions du Togo en matière de la santé maternelle sont bien définies. Mais les efforts sur le terrain ne se font toujours pas voir. La couverture sanitaire demeure un défi pour les gouvernants. La gratuité de la césarienne n'est pas une panacée à l'accès à une maternelle. Les problèmes financiers et la qualité des soins prodigués constituent encore des obstacles à relever ce défi.

State of Togo response:

Pour améliorer l'accès des femmes enceintes aux soins et à une meilleure prise en charge, les mesures suivantes ont été prises :

- révision de la Politique nationale de la santé approuvée par décret n° 2012-265/PR du 31 octobre 2012e ;
- approbation du Plan national de développement sanitaire 2012-2015 par décret n° 2012-256/PR du 17 octobre 2012 et du mémorandum pour la mise en œuvre dudit plan (2012).
- adoption de la Stratégie avancée (organisation des visites des agents de santé communautaires (ASC) dans les localités pour administrer des soins aux femmes enceintes) ;
- Subvention de la césarienne à 90 % :
  - 23'183 KITS pour la subvention de la césarienne à 90% ont été fournis entre 2011 et 2013 aux formations sanitaires (CHU et CHR), dans le cadre de la campagne pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale en Afrique (CARMMA) ;
  - 236 femmes ont été prises en charge dans le cadre de la campagne de prise en charge des femmes atteintes de fistules obstétricales en 2011 et 2012.



- Augmentation des sites PTME qui sont passés de 411 en 2012 à 596 en 2013 portant le taux de couverture de 52,1% à 69 %.
- Construction de 43 formations sanitaires pour la prise en charge des femmes enceintes (2011-2013).

Etat de mise en œuvre: En cours

UNICEF response:

En cours de réalisation: mise en œuvre de la CARMA par la subvention de la césarienne.

*Recommendation n°78: Implement measures to ensure girls' and women's access to all levels of education and to ensure a higher level of women's participation in public life (Recommended by Norway)*

*IRI: partially implemented*

State of Togo response:

Plusieurs mesures ont été prises pour encourager l'accès des filles à l'école et de lutter contre l'abandon scolaire :

- installation des cantines scolaires dans de 256 écoles pilotes dans les régions des Savanes, Centrale Kara et Maritime au profit de 60 934 élèves entre 2008-2013 pour un montant de 3 milliards 236 millions 61 mille 420 FCFA;
- mise à disposition d'un soutien scolaire aux enfants en difficulté et un appui aux parents ;
- mise en place, en 2013, d'un système d'organisation de classes en sous-cycles évitant ainsi les redoublements entre les cycles afin de réduire le taux d'abandon (arrêté n°080/MEPSA/CAB/SG du 10 oct. 2012 renforcé par une circulaire n° 062/MEPSA/CAB/SG du 11 oct. 2012) ;
- engagement des chefs traditionnels et religieux à proscrire les pratiques coutumières empêchant les filles d'aller à l'école, à travers la déclaration de Notsè le 14 juin 2013 ;
- 1 030 élèves dont 50 filles du cours primaire ont été primés dans les localités de Baguida (région maritime) entre 2012 et 2013;
- 400 kits scolaires ont été distribués et 500 bourses scolaires octroyées aux meilleurs élèves du secondaire entre 2012 et 2013.

Etat de mise en œuvre: Réalisé

UNICEF response:

En cours

Recommendation n°83: *Continue to give special emphasis to address the issue of women's illiteracy (Recommended by Turkey)*

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Au Togo, l'alphabétisation est considérée comme l'un des piliers majeurs du développement. Selon l'enquête MICS 2011, l'analphabétisme touche environ 43,3 % de jeunes et d'adultes de 15 à 44 ans soit 977'000 personnes, dont plus des deux-tiers sont des femmes (670'000). Il se caractérise aussi par de fortes disparités régionales. A travers la SCAPE, le Togo a défini une orientation stratégique pour inverser la tendance. Ainsi l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

State of Togo response:

Dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme des femmes le gouvernement a :

- adopté le décret n°2010-021/PR du 3 mars 2010 portant approbation du plan sectoriel de l'Education qui consacre un volet à l'alphabétisation de la femme. La mise en œuvre dudit plan a permis d'alphabétiser 37'823 femmes entre 2011 et 2013 ;
- Elaboration en janvier 2014 de la stratégie de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF).

Cette stratégie vise le développement des programmes d'alphabétisation pour les jeunes et adultes de 15-45 ans et le développement des programmes d'éducation non formelle destinés aux enfants âgés de 9-14 ans non scolarisés et déscolarisés précoces

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°90: *Modify practices for the recruitment and retention of public civil servants and army personnel in order to guarantee equal opportunities, representativeness of the ethnic and cultural composition of the country, and to facilitate the employment of women in traditionally male-dominated sectors (Recommended by Canada)*

IRI: *not implemented*

State of Togo response:

Le recrutement dans l'armée et dans les forces de sécurité est ouvert aux candidats des deux sexes remplissant les conditions prévues par la loi.

État de la mise en œuvre: Réalisé

Recommendation n°102: *Take adequate measures to counter the worrying increase of violence against, abuse and sexual exploitation of children, by*

*ensuring the implementation of applicable laws including through awareness and education programmes targeting more particularly parents, teachers, correctional officers and other relevant professionals (Recommended by Canada)*

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Dans sa lutte contre la violence et la maltraitance de tous genres à l'égard des enfants, le Togo a mis en place une ligne verte « ALLO 111 » fonctionnelle à Lomé. Pour permettre à la population de signaler toutes violations faites sur les enfants.

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°66]

UNICEF response:

En cours mais à renforcer.

*Recommendation n°137: Strengthen awareness and training of women for leadership positions (Recommended by Togo)*

IRI: *partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Aucune action spécifique en matière de sensibilisation et de formation des femmes aux postes de Direction, ne vient de la part du gouvernement togolais en dehors de la politique nationale de promotion de la femme et la politique nationale pour l'équité et l'égalité du genre. Par contre ce vide est comblé par des campagnes de sensibilisation et de formation de quelques organisations de la société civile togolaise à l'instar du GF2D.

State of Togo response:

En vue d'intensifier la sensibilisation et la formation au leadership des femmes les actions suivantes ont été menées:

- 04 ateliers de renforcement sur le leadership et la gestion des affaires ont été organisés dans la région des plateaux, en mai 2012, au profit de 159 femmes et hommes membres de groupements.
- une série de formation à l'intention de 300 femmes en vue de promouvoir la participation des femmes à la vie publique a été organisée à Lomé, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong (décembre 2012) ;
- Novembre 2011, organisation de deux ateliers régionaux de formation des candidates potentielles aux élections législatives et locales en leadership féminin et technique de communication ;



- expérimentation de la mise en place des gouvernements des enfants dans les écoles pour promouvoir le leadership de la jeune fille a été réalisée (2012) dans 135 écoles.

État de la mise en œuvre: Réalisé

## Other

Recommendation n°13: *Seek technical assistance with a view to harmonizing national legislation with ratified international human rights instruments* (Recommended by Algeria)

IRI: fully implemented

### GF2D+CTDDH response:

L'Union Européenne et les Nations Unies ainsi que des partenaires bilatéraux comme la France apportent leur appui au Programme de Modernisation de la Justice qui mène le processus de réforme législative au TOGO.

### State of Togo response:

Une assistance technique a été obtenue auprès de l'UE et de la France pour harmoniser le code pénal et le code de procédure pénale avec les instruments internationaux.

De même, le nouveau code des personnes et de la famille a été adopté avec l'appui de l'UNFPA en juillet 2012.

État de la mise en œuvre: En cours

Recommendation n°14: *Strengthen its National Human Rights Commission through greater allocation of funds and staff and adopt measures to guarantee its independence and impartiality, in conformity with the Paris Principles* (Recommended by Spain)

IRI: partially implemented

+

Recommendation n°15: *Bolster the National Human Rights Commission to enable it to carry out its mandate* (Recommended by Moldova)

IRI: partially implemented

### GF2D+CTDDH response:

En mai 2013, la Commission a retrouvé son «statut A» auprès du Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'homme. Toutefois, le budget de la CNDH demeure insuffisant pour lui permettre de mener à bien ses activités et d'exercer ses fonctions

essentielles. Les ressources humaines ne sont pas adaptées. Sur les 17 membres de la Commission, seul le poste de président était à temps plein. 25% des employés étaient détachés y compris a des postes de haut niveau.

State of Togo response:

Le budget de la Commission est passé de 200 millions en 2012 à 280 millions CFA en 2014. Cette augmentation participe au renforcement de l'indépendance et de l'impartialité de la CNDH.

Pour assurer une plus grande couverture nationale, les textes régissant la CNDH ont prévu une déconcentration de ses services. Dans ce sens, quatre antennes régionales ont été créées (Atakpamé, Kara, Dapaong et en 2013 Sokodé).

État de la mise en œuvre: Réalisé

Recommendation n°16: *Adopt appropriate measures to guarantee the independence and impartiality of the National Human Rights Commission, and ensure its ability to deal with complaints and investigate violations* (Recommended by Ghana)

IRI: *partially implemented*

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°14]

Recommendation n°17: *Allocate additional funds to the National Human Rights Commission so that it can fulfil its mandate effectively* (Recommended by Slovenia)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°18: *Allocate additional funds to the National Human Rights Commission in order for it to effectively fulfil its mandate* (Recommended by Hungary)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°20: *Explore means to improving funding to the National Human Rights Commission in order to allow it to fully carry out its mandate* (Recommended by Nigeria)

IRI: *fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

En mai 2013, la Commission a retrouvé son «statut A» auprès du Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'homme. Toutefois, le budget de la CNDH demeure insuffisant pour lui permettre de mener à bien ses activités et d'exercer ses fonctions



essentielles. L'augmentation infime du budget de 200 millions de francs CFA à 280 millions de 2012 à 2014 est infime. Les ressources humaines ne sont pas adaptées. Sur les 17 membres de la Commission, seul le poste de président était à temps plein. 25% des employés étaient détachés y compris à des postes de haut niveau.

State of Togo response:

Le budget de la Commission est passé de 200 millions en 2012 à 280 millions CFA en 2014. Cette augmentation participe au renforcement de l'indépendance et de l'impartialité de la CNDH.

Pour assurer une plus grande couverture nationale, les textes régissant la CNDH ont prévu une déconcentration de ses services. Dans ce sens, quatre antennes régionales ont été créées (Atakpamé, Kara, Dapaong et en 2013 Sokodé).

État de la mise en œuvre: Réalisé

*Recommendation n°19: Adopt measures to guarantee appropriate financial resources, full independence, and impartiality of the National Commission for Human Rights and the Truth, Justice and Reconciliation Commission to ensure their abilities to deal with complaints and conduct credible, transparent investigations (Recommended by United States)*

IRI: *partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

La Commission Vérité Justice et Réconciliation a déposé son rapport final et ses recommandations en 2012. Ces recommandations doivent être mises en œuvre par le Haut-commissariat à la réconciliation nationale établi par décret le 4 mai 2013 du décret no 2013-040/PR.

State of Togo response:

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a reçu l'appui nécessaire qui lui a permis de faire son travail en toute indépendance et impartialité. Elle a remis son rapport final assorti de 68 recommandations le 3 avril 2012 aux autorités. Ce rapport est publié.

État de la mise en œuvre: Réalisé

*Recommendation n°32: Pursue it fruitful collaboration with international mechanisms for the protection and promotion of human rights to continually improve the human rights situation on its territory (Recommended by Burkina Faso)*

IRI: *fully implemented*



State of Togo response:

La soumission des rapports aux organes de traités et l'élaboration du Rapport à mi-parcours de l'EPU témoignent de l'engagement du Togo à poursuivre la collaboration avec les mécanismes internationaux.

Il en est de même de la visite de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme en octobre 2013, et celle de la Haut Commissaire adjointe aux droits de l'homme en février 2014.

*Recommendation n°71: Further provide support and cooperation with regional and international organizations, financial institutions in Africa, the United Nations system and other development partners for utilizing all its advantages to turn Togo into a major economic and trade centre in West Africa (Recommended by Viet Nam)*

*IRI: fully implemented*

State of Togo response:

Le gouvernement entretient de nombreuses coopérations avec les institutions financières et les partenaires de développement.

Par exemple :

- avec la BID en 2012, pour un projet d'appui institutionnel au Ministère de la Planification ;
- avec le PNUD, pour le renforcement de capacités ;
- avec la BAD, pour un renforcement de capacités pour la planification, la programmation et la budgétisation ;
- avec l'ICF, pour la mise en place de la Cour d'arbitrage du Togo (CATO);
- l'organisation des foires commerciales sous-régionales et internationales.

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°85: Seek technical and financial assistance from the international community in order to build the capacity of those working in the field of human rights towards the improvement of their activities for the benefit of the population, to achieve envisaged objectives in the field of administration of justice, construction and/or rehabilitation of prisons in accordance with international standards, to implement the recommendations by the Commission on Truth, Justice and Reconciliation, to introduce human rights in school curricula and, to harmonize national legislation with international instruments (Recommended by Chad)*

*IRI: partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo est assisté par la communauté internationale pour une meilleure protection des droits de l'homme. Ainsi le bureau du Haut Commissariat au Droit de l'Homme au Togo, a une Unité qui s'occupe du monitoring des droits de l'homme dans le pays, de l'appui à la Commission vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), de l'appui au renforcement de la justice et des capacités des OSC à promouvoir et défendre les droits de l'homme. Une seconde Unité couvre toutes les tâches liées aux Conventions internationales et régionales sur les droits de l'homme : l'assistance technique au gouvernement dans la rédaction des rapports périodiques dus, la promotion de la ratification des conventions auxquelles le Togo n'a pas encore adhéré, la dissémination des normes contenues dans ces conventions, et finalement la promotion de la mise en œuvre des recommandations faites par les Organes des traités après l'analyse des rapports soumis par le gouvernement. Cette Unité est aussi engagée dans tout ce qui se réfère aux droits de l'homme dans la mise en œuvre du Plan cadre des NU pour l'aide au développement au Togo, particulièrement la partie « Promotion de la bonne gouvernance et de droits de l'homme ».

State of Togo response:

Au titre des campagnes de sensibilisation aux droits de l'Homme à l'intention du grand public et des autres parties prenantes, les mesures suivantes ont été prises :

- organisation de 6 ateliers avec l'appui du HCDH en vue de renforcer les capacités des magistrats, des officiers de polices judiciaires en droits de l'Homme du 11 octobre 2011 au 23 mars 2012 ;
- fora régionaux des jeunes sur les droits et devoirs et la citoyenneté organisés du 27 juin au 4 juillet 2013 au profit de 2 540 jeunes ;
- fora régionaux des jeunes sur les droits et devoirs et la citoyenneté organisés en février 2014 au profit de 939 jeunes ;
- fora régionaux des jeunes sur les droits et devoirs et la citoyenneté organisés du 21 octobre au 5 novembre 2013 dans les cinq régions du pays et Lomé commune au profit de 900 jeunes ;
- campagne contre les violences faites aux femmes menée à Sokodé, à l'intention des jeunes scolaires des établissements de la ville sur le thème « Ensemble luttons contre les violences sexuelles à l'égard des filles et des femmes » (décembre 2013) ;
- inclusion des droits de l'homme dans la matière Education civique et morale dans les écoles à travers le pays depuis 2012 ;
- organisation du 16 au 20 décembre 2013 d'une campagne de sensibilisation sur « droits de l'homme et citoyenneté » dans les 5



régions et Lomé commune touchant 97 Lycées et collèges, au profit de 81'647 élèves et 1 358 enseignants.

État de la mise en œuvre: En cours

+

Construction de la prison civile de Kpalimé d'une capacité de 200 détenus conforme aux normes et standards internationaux.

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°86: Pursue cooperation with international partners and ensure efficient allocation of resources in its endeavour to enhance human rights (Recommended by Turkey)*

*IRI: partially implemented*

GF2D+CTDDH response:

Le Togo bénéficie de l'appui des partenaires internationaux sur la question des droits de l'homme. De ce fait, le Togo reçoit une pluralité de soutien venant du HCDH. Les agences des Nations Unies, conformément à leur mandat, appuient le TOGO sur différents aspects des droits de l'homme, tels que le droit des enfants avec l'UNICEF, la lutte contre les violences faites aux femmes avec l'UNFPA. Mais il est nécessaire de renforcer cette collaboration.

State of Togo response:

Plusieurs partenaires internationaux sont sollicités dans le domaine afin d'assurer une répartition efficace des ressources. A titre d'exemples :

- Avec le PNUD et le HCDH, les plans de travail annuels sont élaborés dans le domaine des droits de l'Homme.
- L'UE (dans le cadre du projet ATLAS) et le HCDH ont permis de réviser la Loi organique sur la CNDH pour l'intégration du MNP.
- L'OIF a apporté son appui pour l'élaboration du rapport à mi-parcours de l'EPU.

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°87: Seek the necessary assistance in accordance with national priorities (Recommended by Uganda)*

*IRI: fully implemented*

+

*Recommendation n°89: Seek financial support and technical assistance from the international community, in order to bolster its efforts as part of the national on-going process to achieve the Millennium Development Goals (Recommended by Senegal)*

*IRI: partially implemented*

State of Togo response:

En vue d'améliorer les conditions de vie générales de la population, l'Etat a reçu une aide pour :

- des plates-formes électriques (BAD) ;
- des équipements en matériel (UNFPA) ;
- des fonds de garantie pour les groupements de femmes et de jeunes partenaires nationaux (Togo-télécoms).

## L'Etat:

- met en œuvre un projet d'urgence de réalisation sociale en 2011 pour la réalisation d'ouvrages de drainage des eaux fluviales (un bassin de 50'000 mètres cube ) avec volet d'adduction d'eau potable pour 88 000 personnes dans 15 villages (15 forages réalisés en 2013), avec le volet amélioration de l'accès à l'électricité (installation de cabine de basse tension), distribution de 3000 lampes fluo- compact déc. 2013-février 2014 ;
- construction des mini-adductions d'eau potable et des forages ; 500 forages qui doivent desservir plus de 1 250 000 personnes en milieu urbain, semi-urbain et rural ce qui a permis d'augmenté la desserte en eau potable de 2% ;
- mise en place d'un comité interministériel de contrôle de la qualité de l'eau en 2013.

S'agissant des OMD, « Accès aux services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain », des actions ont été menées entre 2012 et 2013:

- construction de 18 mini-adductions d'eau potable en milieu semi urbain ;
- 700 nouveaux forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en milieu rural ;
- 23 chefs lieux de préfectures sont dotés de réseaux d'adduction d'eau potable ;
- Le taux de desserte en eau potable est passé de 42 à 44% sur le plan national ;
- Opérationnalisation du comité interministériel de contrôle de la qualité de l'eau (ensachée ou embouteillée);
- 13 décrets d'application de la loi portant code de l'eau ont été pris ;
- La politique sous-sectorielle de la stratégie et du plan d'action national de l'assainissement collectif a été approuvé en novembre 2012 ;
- Le projet de réalisation du 4ème lac est lancé en 2012 ;
- des zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) sont créés dans les zones rurales permettant à plus de 2000 producteurs dont 850 femmes de s'auto-employer et de réduire la pauvreté ;



- Le 4e rapport sur l'état d'avancement des OMD a été validé en janvier 2014.

État de la mise en œuvre: En cours

*Recommendation n°88: Seek the necessary assistance from the international community that would enable Togo to meet the multiple challenges that it faces, with a view to improving the general living conditions of its population (Recommended by Angola)*

*IRI: fully implemented*

GF2D+CTDDH response:

Dans le souci de faire du Togo un pays émergent d'ici 2030, des actions prioritaires pour réduire la pauvreté au Togo. Ainsi le gouvernement togolais ne cesse de solliciter l'assistance de la communauté internationale pour relever les défis majeurs pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

State of Togo response:

[Voir la réponse à la recommandation n°87]

## Methodology

### A. First contact

Although the methodology has to consider the specificities of each country, we apply the same procedure for data collection about all States:

1. We contact the Permanent Mission to the UN either in Geneva or New York;
2. We contact all NGOs that took part in the process. Whenever NGOs were part of coalitions, each NGO is contacted individually;
3. The National Institution for Human Rights is contacted, whenever one exists.
4. UN Agencies, which sent information for the UPR, are also contacted.

We post our requests to the States and send e-mails to NHRIs, NGOs and UN Agencies.

The purpose of the UPR is to discuss issues and share concrete suggestions to improve human rights on the ground. Therefore, stakeholders whose objective is not to improve the human rights situation are not contacted and those stakeholders' submissions are not taken into account.

However, since the UPR is meant to be a process that aims to share best practices among States and stakeholders, we take into account positive feedbacks from the latter.

### B. Processing recommendations and voluntary pledges

The stakeholders that we contact are encouraged to use an Excel sheet, which we provide, that includes all recommendations received and voluntary pledges taken by the State reviewed.

Each submission is processed, whether the stakeholder has or has not used the Excel sheet. In the latter case, the submission is split among recommendations to which we think it belongs. Since such a task is more prone to misinterpretation, we strongly encourage stakeholders to use the Excel sheet.

If the stakeholder does not clearly mention whether the recommendation was “fully implemented” or “not implemented”, *UPR Info* usually considers the recommendation as “partially implemented”, unless the implementation level is obvious.

*UPR Info* retains the right to edit comments that are considered to not directly address the recommendation in question, when comments are too lengthy or when comments are defamatory or inappropriate. While we do not mention the



recommendations which were not addressed, they can be accessed unedited on the follow-up webpage.

### C. Implementation Recommendation Index (IRI)

*UPR Info* developed an index showing the implementation level achieved by the State for both recommendations received and voluntary pledges taken at the UPR.

The **Implementation Recommendation Index (IRI)** is an individual recommendation index. Its purpose is to show an average of stakeholders' responses.

The *IRI* is meant to take into account stakeholders disputing the implementation of a recommendation. Whenever a stakeholder claims nothing has been implemented at all, the index score is 0. At the opposite, whenever a stakeholder claims a recommendation has been fully implemented, the *IRI* score is 1.

An average is calculated to fully reflect the many sources of information. If the State under Review claims that the recommendation has been fully implemented, and a stakeholder says it has been partially implemented, the score is 0.75.

Then the score is transformed into an implementation level, according to the table below:

Percentage:	Implementation level:
0 – 0.32	Not implemented
0.33 – 0.65	Partially implemented
0.66 – 1	Fully implemented

Example: On one side, a stakeholder comments on a recommendation requesting the establishment of a National Human Rights Institute (NHRI). On the other side, the State under review claims having partially set up the NHRI. As a result of this, the recommendation is given an *IRI* score of 0.25, and thus the recommendation is considered as “not implemented”.

### **Disclaimer**

*The comments made by the authors (stakeholders) are theirs alone, and do not necessarily reflect the views and opinions at UPR Info. Every attempt has been made to ensure that information provided on this page is accurate and not abusive. UPR Info cannot be held responsible for information provided in this document.*

## Uncommented recommendations

Hereby the recommendations which the MIA does not address:

rec. n°	Recommendation	SMR	Response	A	Issue
119	Study the possibility to ratify the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families	Argentina	Noted	3	International instruments, Labour, Migrants
123	Sign and ratify at the earliest the Rome Statute of the International Criminal Court	France	Noted	5	International instruments, Justice
124	Ratify or accede to, where appropriate, the Rome Statute of the International Criminal Court	Uruguay	Noted	5	International instruments, Justice
125	Ratify the Statute of Rome on the International Criminal Court	United Kingdom	Noted	5	International instruments, Justice
126	Consider acceding to the Rome Statute of the International Criminal Court	Brazil	Noted	3	International instruments, Justice
127	Ratify the Rome Statute of the International Criminal Court, including the accession the Agreement on the Privileges and Immunities	Slovakia	Noted	5	International instruments, Justice
128	Ratify the Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights	Spain	Noted	5	ESC rights - general, International instruments
129	Amend legislation to ensure that sexual orientation and gender identity are included as prohibited grounds for discrimination	Canada	Noted	5	Sexual Orientation and Gender Identity
130	Strengthen the measures aimed at prohibiting discrimination based on sexual orientation	Argentina	Noted	4	Sexual Orientation and Gender Identity
131	Repeal legislation criminalising homosexuality, and introduce policies aimed at ending discrimination against homosexuals	Australia	Noted	5	Sexual Orientation and Gender Identity
132	Consider decriminalizing sexual relations between consented adults of the same sex	Brazil	Noted	3	Sexual Orientation and Gender Identity
133	With respect to the situation of the rights of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender people, adopt policy and legislative measures to establish a specific framework for the protection against discrimination based on sexual orientation, together with the suppression of penal provisions which criminalize sexual relations between consented adults of the same sex and launch public awareness-raising campaigns on this issue	Spain	Noted	4	Sexual Orientation and Gender Identity

A= Action Category (see on [our website](#))

SMR = State making recommendation

## Contact

---

### UPR Info

Rue de Varembé 3  
CH - 1202 Geneva  
Switzerland

---

Website:

<http://www.upr-info.org>



Phone:

+ 41 (0) 22 321 77 70

*General enquiries*

[info@upr-info.org](mailto:info@upr-info.org)



<http://twitter.com/UPRInfo>



<http://www.facebook.com/UPRInfo>